

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Rapport d'activité 2022

**SAUVONS !
L'EAU !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mars 2023

Présidente :

Fabienne Buccio

Vice-présidents :

Pascal Bonnetain, Claude Roustan.

Collectivités territoriales :

Bénédicte Martin, Bruno Forel, Bérengère Noguier, Pascal Bonnetain, Christophe Lime, Annick Cressens, Anne Groperrin, Perrine Prigent, Gilles D'Ettore, Antoine Orsini, Hervé Paul, Didier Réault.

État et ses établissements publics :

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commissaire à l'aménagement des Alpes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice générale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le directeur interrégional de la Mer Méditerranée, le directeur général des voies navigables de France, le directeur général de l'office français de la biodiversité, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet de Corse.

Personne qualifiée du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

Hervé Guillot

Représentant du collège des usagers et des personnes compétentes du comité de bassin de Corse :

Henri Politi

Usagers non-économiques :

Jean-Louis Faure, Claude Roustan, Françoise Colard, Frédérique Lorenzi, Michel Delmas.

Usagers économiques :

François Lavrut, Nicolas Perrin, Patrick Jeambar, Marie-Hélène Enrici, Véronique Guiseppin.

Représentants du personnel de l'agence :

Anahi Barrera (titulaire), Vincent Porteret (suppléant).

Édité en mars 2023

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Photo en couverture : Vallée de la Roya (06) -

C. Moirenc / Hemis.fr

ÉDITO	p.3
■ 2022, EN CHIFFRES	p.4
TEMPS FORTS	p.6
■ LES AIDES	p.8
Adaptation au changement climatique	p.10
Gestion quantitative	p.12
Qualité et richesse des milieux aquatiques	p.14
Reconquête de la biodiversité	p.16
Participation citoyenne	p.17
Protection des eaux littorales	p.18
Réduction des pollutions domestiques	p.20
Gestion des eaux pluviales	p.22
Gestion des services d'eau potable	p.23
Soutien aux territoires les plus fragiles	p.24
Réduction des pollutions agricoles	p.26
Réduction des pollutions industrielles	p.28
Fleuve Rhône	p.30
Bassin de Corse	p.32
■ LES REDEVANCES	p.34
Une justice fiscale étroitement contrôlée	p.35
■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
De nouveaux SAGE en émergence	p.39
■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.42
Des coopérations aux bénéfiques réciproques	p.43
■ LA CONNAISSANCE	p.45
Soutenir la recherche et diffuser les résultats	p.46
■ LA SENSIBILISATION	p.49
Rendre visibles les actions et les résultats	p.50
■ LES MOYENS	p.52
Le choix de la sobriété	p.53
Réalisation du budget	p.54
Organigramme des Directions et Services	p.55

ÉDITO



Fabienne Buccio, Préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée, Présidente du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Alors que cette année 2022 restera dans les mémoires pour la sécheresse exceptionnelle qui frappa notre pays, et plus particulièrement notre bassin versant, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fait preuve d'un engagement sans faille. Ses équipes ont notamment assuré, en lien avec les autres services de l'État, un suivi continu des nappes et des eaux de surface, nous permettant de disposer d'une information actualisée en permanence.

Cet épisode climatique extrême nous rappelle un peu plus l'urgence à agir. L'adoption à l'unanimité du nouveau SDAGE 2022-2027 est un élément de réponse à l'objectif ambitieux et réaffirmé de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Un ensemble de mesures ciblées et territorialisées a ainsi été approuvé, en lien étroit avec les collectivités, les usagers et les autres acteurs concernés. Elles nous permettront à terme d'accroître notre résilience et notre capacité à faire face aux conséquences du dérèglement climatique. La signature avec la Métropole de Lyon et 21 autres partenaires du contrat métropolitain 2022-2024, fort de 123 actions, constitue une autre avancée majeure pour notre bassin.

L'année qui débute sera marquée par la préparation du 12^e programme pluriannuel, dont l'entrée en vigueur sera effective au 1^{er} janvier 2025. C'est un chantier important, que nous mènerons ensemble aux côtés des territoires et des acteurs locaux.



Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Rivières, lacs, nappes d'eau souterraines, les milieux aquatiques ont été les premières victimes de la sécheresse exceptionnelle de 2022. Une réalité criante qui nous rappelle l'urgence du retour au bon état des eaux car des milieux en bonne santé sont plus robustes face au changement climatique. Sur les territoires, le virage est amorcé. Collectivités, industriels, agriculteurs portent des opérations et investissent pour l'eau. L'agence a consommé, en 2022 encore, l'intégralité de sa capacité financière dont le plafond a été augmenté de 22 M€ dans le cadre du Plan de résilience voulu par le Gouvernement. Le rythme de contractualisation, resté très soutenu, est aussi un bon signal. Pour autant, il faut accélérer la dynamique, changer de pratiques et résolument viser la sobriété.

Agir plus vite, plus fort ! C'est le credo des SDAGE 2022-2027 adoptés à l'unanimité par les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse. C'est aussi l'ambition des nouveaux dispositifs mis en place par l'État : le Fonds vert, pour lequel l'agence de l'eau est opératrice de la mesure de soutien à la stratégie nationale biodiversité 2030 et, dans la majorité des régions, de la mesure renaturation des villes, et le futur Plan eau, premier des 22 chantiers de la planification écologique. C'est enfin la ligne directrice de la révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée qui proposera, mi-2023, un catalogue de mesures concrètes et évaluables pour les maîtres d'ouvrages.

C'est grâce à la forte mobilisation des équipes de l'agence que ces politiques trouvent concrètement écho sur les territoires. Elles sont les chevilles ouvrières de la nécessaire transition écologique. Je tiens à saluer leur engagement professionnel et leur capacité d'adaptation. Leur compétence est très fortement reconnue par nos interlocuteurs : ils étaient près de 90 % à le souligner dans le baromètre de satisfaction réalisé par l'agence en 2022.

Engagée, active, visionnaire, l'agence se veut aussi exemplaire. L'incitation à la sobriété est ainsi présente à l'intérieur même de notre établissement, sur l'ensemble de nos sites, grâce à notre démarche Agence éco-responsable. Là encore, la participation et l'adhésion des agents sont la clé de la réussite !

2022, EN CHIFFRES

51 %

DES RIVIÈRES SONT EN BON ÉTAT DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE

(source: rapport sur l'état des eaux 2022, téléchargeable sur www.eaurmc.fr)

24,3 Mm³

de nouvelles économies d'eau en 2022,

l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Toulouse.



36

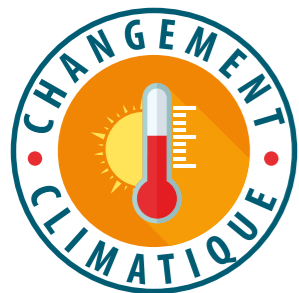
SAGE approuvés au total fin 2022 sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et 4 en cours d'élaboration.



65

Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

adoptés fin 2022, sur un total de 72 territoires ciblés, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.



12

ÉVÉNEMENTS

(commissions géographiques, colloque sur la « Ville nature », journées d'échanges et visites sur la restauration des rivières, séminaire sur les substances toxiques.....)

organisés par l'agence en 2022.

98 %

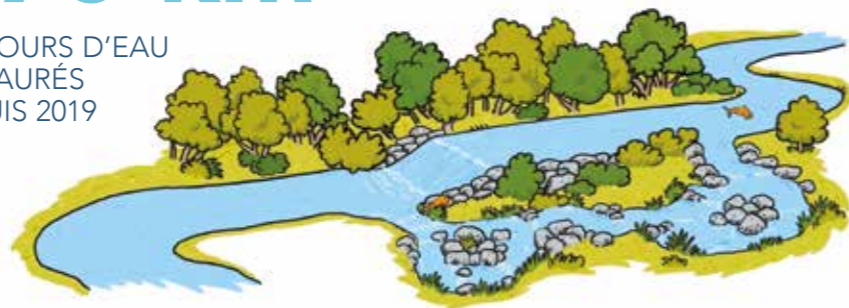
DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2022.

51 %

C'EST AUSSI LA PART DES AIDES DE L'AGENCE MOBILISÉES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2022.

270 km

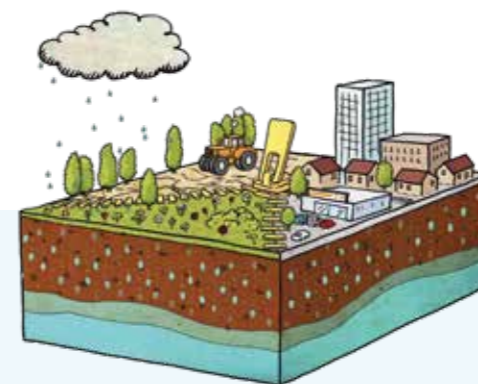
DE COURS D'EAU RESTAURÉS DEPUIS 2019



soit **90 %** des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024. Un résultat encourageant pour l'atteinte du bon état des eaux et l'adaptation des territoires au changement climatique.

173

opérations financées pour désimperméabiliser les sols. C'est de la pollution en moins et une solution pour recharger les nappes grâce à l'eau de pluie qui s'infiltré directement.



48

PROJETS SOLIDAIRES

soutenus par l'agence en 2022 pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du sud, pour 23 pays bénéficiaires.



2022, LES TEMPS FORTS

Sécheresse

Après le choc de l'été 2022, l'urgence d'agir plus vite, plus fort!

Cours d'eau à sec, rupture d'alimentation en eau potable dans plus de 350 communes de nos bassins, et pour 140 d'entre elles, recours à des camions citernes pour approvisionner les habitants... La sécheresse inédite de l'été 2022 aura marqué tous les esprits. Globalement, le «système eau» a tenu, au prix de mesures de restriction qui ont pu impacter plus ou moins fortement certains usages. En revanche, les milieux aquatiques et la biodiversité ont beaucoup souffert. Fortement mobilisée aux côtés des Préfets, DREAL, DRAAF et ARS, l'agence de l'eau a participé à de nombreux comités de suivi sécheresse tout au long de l'été et de l'automne.

Cette situation aura au moins eu un mérite: une prise de conscience générale de la crise climatique et de l'importance et de la fragilité de la ressource en eau.

Dès le mois de mai, le gouvernement a décidé de relever le plafond de dépenses des agences de l'eau pour l'année 2022 de 100 M€,



Le Ministre Christophe Béchu s'est déplacé à plusieurs reprises dans notre bassin Rhône-Méditerranée au cours de l'été. En août, dans les Alpes de Hautes-Provence avec Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

dont 22 M€ pour l'agence Rhône Méditerranée Corse, afin de renforcer les moyens financiers des agences pour contribuer à la résilience des territoires face à la sécheresse. Le Ministre Christophe Béchu est venu lancer, le 29 septembre, à Marseille, le volet « eau » de la planification écologique territoriale, le premier des 22 chantiers voulus par le président de la République et annoncés par la Première ministre Elisabeth Borne. Une forte mobilisation au plus haut sommet de l'État qui montre la nécessité de s'engager résolument dans l'action, pour agir plus vite et plus fort face au défi du changement climatique, en visant la sobriété pour tous les usages de l'eau.

18 mars

Le SDAGE Rhône-Méditerranée, voté à l'unanimité!

Réuni à Lyon sous la présidence de Martial Saddier, président du Conseil départemental de Haute-Savoie, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a voté à l'unanimité l'adoption du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette adoption fait suite à un long travail de concertation et souligne l'accord de tous les acteurs de l'eau sur un texte ambitieux pour notamment atteindre l'objectif de 67 % de bon état de toutes les eaux en 2027 contre 48 % aujourd'hui. Le comité de bassin a également donné un avis favorable au programme de mesures estimé à 3,6 milliards d'euros sur 6 ans.

22 septembre

Le Marathon de la biodiversité poursuit sa course

À Saint-Lager dans le Rhône, Laurent Roy a remis la médaille de « finisher » du 1^{er} marathon de la biodiversité à Frédéric Pronchéry, vice-président de la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB), première à s'être engagée en 2016. Le dispositif a permis de planter 42,8 km de haies et de restaurer ou de créer 44 mares

grâce à la mobilisation d'une centaine de porteurs de projets. La CCSB a passé le flambeau à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et à la Métropole de Lyon en présence de la championne paralympique d'athlétisme Assia El Hannoui. À ce jour, 10 collectivités sont entrées dans la course.



Sur le terrain...

125 inaugurations, visites de chantiers, signatures ...



- 1 - Inauguration le 28 avril des travaux franco-suisse de restauration du Foron du Chablais Genevois.
- 2 - L'EPTB Saône et Doubs inaugure le 10 mai la reconnexion de la Saône à son franc-bord.
- 3 - Inauguration des travaux de continuité sur la Bléone (3,2 M€), le 20 juin.
- 4 - Signatures le 28 juin de 2 contrats avec l'Epave Doubs-Dessoubre et la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe pour les rivières karstiques du Doubs.
- 5 - Signature d'un contrat de 100 M€ (dont 29 M€ de l'agence) avec la Métropole de Lyon pour une ville plus perméable, le 5 septembre.
- 6 - Inauguration du dispositif de Paiement pour services environnementaux porté par le PNR de la Sainte-Baume, le 13 octobre.
- 7 - Signature le 26 octobre d'un contrat Zone de revitalisation rurale avec la Communauté d'agglomération Alès Agglomération et le Département du Gard pour 9,9 M€ dont 6,8 M€ d'aides agence.

LES AIDES

Le Rhône, à proximité du barrage de Génissiat (01)

2022 est marquée par un recentrage des financements accordés par l'agence sur les priorités de son 11^e programme, après une année 2021 encore marquée par les effets de l'appel à projets « Rebond Eau, biodiversité climat » et du plan France relance du gouvernement mis en place sur fond de crise sanitaire.

La renaturation des rivières notamment a fait l'objet en 2022 d'une dynamique soutenue avec des projets ambitieux, contribuant fortement à l'objectif d'adaptation au changement climatique sur les territoires. Dans le domaine de l'assainissement, le fait marquant a été le nombre élevé d'opérations pour la mise aux normes des stations d'épuration « points noirs ». Beaucoup de collectivités ont également investi dans des projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, des démarches en nette augmentation qui répondent à la fois à l'enjeu de diminution des pollutions et à celui de l'adaptation des villes au changement climatique.

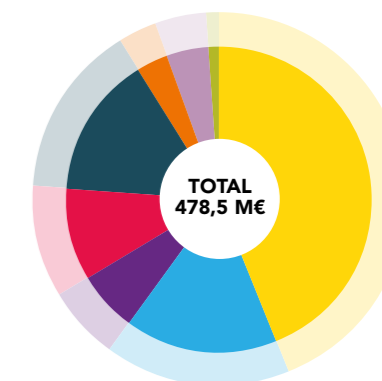
Les industriels ont poursuivi leur mobilisation, après la reprise de 2021, pour réduire leurs rejets toxiques. Le nombre d'opérations de réduction des pollutions industrielles a sensiblement augmenté depuis que l'agence accorde également, grâce à la révision de son programme, des aides pour réduire les pollutions issues des macropolluants.

Côté agriculture, la dynamique s'est confirmée, les conversions à l'agriculture biologique restant le 1^{er} poste de financement de l'agence. La mise en place de plans d'actions pour protéger les captages pour l'alimentation en eau potable reste une priorité qui nécessite davantage de mobilisation.

Sur le volet de la gestion quantitative de la ressource, si l'agriculture est le premier contributeur en termes de volumes d'eau économisés, les projets à forte capacité d'économies d'eau se sont malheureusement faits plus rares.

Au global, en 2022, l'agence a accordé 478,5 M€ d'aides (dont 54 M€ de primes pour épuration), mobilisant la totalité de sa capacité financière. Elle a consommé la totalité des crédits accordés par l'État dans le cadre du Plan de résilience, soit 22 M€ pour faire face à la sécheresse dont 6 M€ au bénéfice de la gestion durable des services publics d'eau potable, 10 M€ pour rétablir l'équilibre quantitatif des milieux et 6 M€ pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

Répartition des aides sur l'année 2022*



- 210,1 M€**
Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie + primes)
- 77,2 M€**
Milieux aquatiques
- 30,4 M€**
Pollutions diffuses - Protection de la ressource en eau
- 47,3 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 71,2 M€**
Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)
- 15,9 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 21,5 M€**
Pollutions industrielles
- 4,9 M€**
Animation et gestion locale

* Montant des engagements hors dépenses de fonctionnement et financements des opérateurs de la biodiversité: OFB, parcs nationaux.

UNE STRATÉGIE DE BASSIN AJUSTÉE POUR FAIRE FACE AUX CRISES CLIMATIQUES

Avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, adopté en mai 2014, les acteurs du bassin Rhône-Méditerranée disposent depuis quelques années d'une stratégie et de mesures d'adaptation que l'agence de l'eau accompagne financièrement.

Par l'intensité des phénomènes observés et par leur durée, la crise climatique de l'été 2022 est une expression concrète des impacts du changement climatique pour le domaine de l'eau. Elle a mis en exergue les vulnérabilités des usages, des territoires et des écosystèmes. Elle confirme l'urgence de s'adapter et interroge le niveau d'engagement nécessaire pour agir à la hauteur de l'enjeu.

Cette crise a fait surgir également une expression très large des inquiétudes des populations et de l'attente citoyenne pour que des solutions soient mises en œuvre.

Dans ce contexte tendu, il ressort que les leviers d'actions mis en avant par l'agence sont globalement confortés à l'épreuve de cette crise : organiser le partage de la ressource par une gouvernance adaptée, déployer les actions d'économies d'eau pour réduire la dépendance à une ressource qui va se raréfier, réutiliser l'eau usée traitée, substituer les prélèvements estivaux si nécessaire, limiter les pratiques et aménagements qui accélèrent l'assèchement des sols, désimperméabiliser les sols, restaurer les

zones humides, décloisonner les rivières. Mais face à ce changement climatique qui s'accélère, il faut agir plus vite et plus fort.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a engagé en mars 2022 la révision de son plan de bassin d'adaptation.

L'agence pilote plusieurs chantiers dans ce cadre, en lien avec la DREAL de bassin et l'OFB : un bilan des connaissances scientifiques des effets du changement climatique sur le bassin a notamment été produit et présenté au bureau du comité de bassin. Il confirme les principales incidences auxquelles il faut se préparer, désormais bien identifiées par tous les acteurs de l'eau : la raréfaction en période estivale des ressources en eaux superficielles et souterraines, la perte de biodiversité aquatique, humide et littorale, les risques accrus d'inondation et de submersion marine, la détérioration de la qualité de l'eau et l'assèchement des sols.

Par ailleurs, quatre groupes d'usagers membres du comité de bassin (collectivités, agriculture et forêt, industrie et énergie, usagers non économiques) se sont réunis afin de

partager leurs expériences de mise en œuvre du premier plan de bassin. Ces échanges ont confirmé la pertinence globale du plan de bassin et de sa boîte à outils et ont permis un partage plus politique des enjeux sur le bassin. Enfin 3 ateliers de travail ont été organisés afin de construire le catalogue de mesures d'adaptation concrètes, opérationnelles et exprimant la notion d'effort nécessaire face au changement climatique.

Ces éléments, présentés en commissions géographiques du

printemps 2023, nourriront le projet de plan de bassin soumis à l'adoption du comité de bassin. Il intégrera un catalogue de mesures d'adaptation concrètes, opérationnelles, évaluables et traduisant le principe d'agir « plus vite, plus fort » ainsi que des diagnostics de vulnérabilité territoriale sous forme de cartes utilisables ou « affichables » à des échelles plus locales (niveau sous-bassins versant) pour aider les territoires à agir au bon niveau et sur les enjeux prioritaires.

Chiffres

51 %
des aides attribuées
par l'agence en 2022

contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. L'objectif de 40 % fixé par le 11e programme est donc dépassé. Ceci représente 216 M€ d'aides.

La mobilisation reste active sur les territoires

L'objectif de consacrer au minimum 40 % des aides du programme d'intervention à l'adaptation au changement climatique a encore été dépassé en 2022. Cette part est toutefois moins importante que les deux dernières années 2020 (57 %) et 2021 (55 %) dont les investissements avaient été dynamisés par les aides de France Relance et de l'appel à projets Rebond Eau biodiversité et Climat.

Les actions qui ont majoritairement contribué à l'adaptation au changement climatique concernent en 2022 la restauration des milieux (40 % des projets), la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et le rétablissement de l'équilibre quantitatif des bassins (économies d'eau, substitution, partage de l'eau).

POINT DE VUE



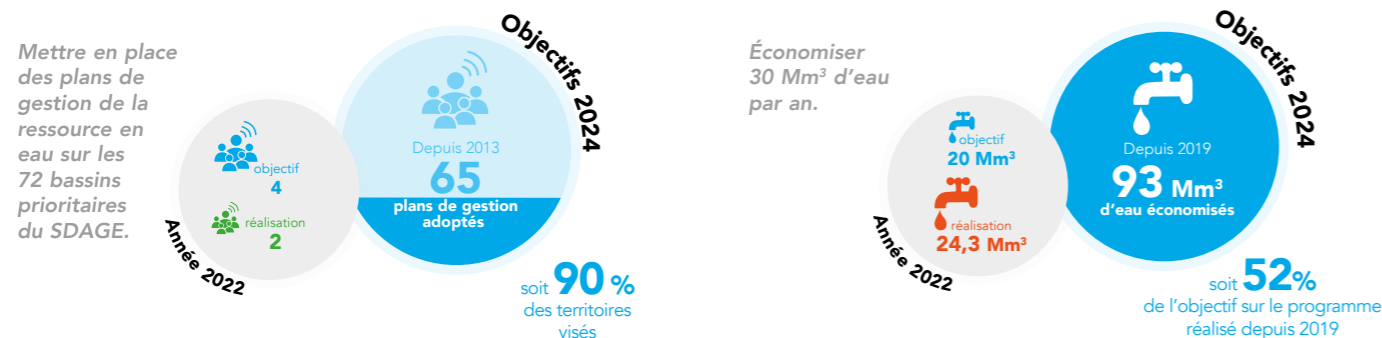
Président du Parc régional naturel de la Sainte-Baume (Var)

Michel GROS

L'alimentation en eau potable : une priorité !

Le Parc régional naturel de la Sainte-Baume représente le château d'eau de la basse Provence. Cette ressource alimentaire, outre les villages autour du massif, les communes de l'agglomération toulonnaise. Chaque année, 150 millions de m³ de ses eaux karstiques sont utilisés en partie pour l'alimentation en eau potable de la population. Cela confère au parc de connaître et de protéger ces eaux de bonne qualité. Avec le soutien de l'agence de l'eau, nous avons cartographié et évalué les aquifères karstiques et leurs bassins d'alimentation. Sept d'entre eux présentent un réel intérêt pour l'alimentation en eau potable future du territoire. Ils sont les plus importants à sauvegarder. En 2022, nous avons recruté une chargée de mission pour adopter une stratégie préventive de protection à inscrire dans les documents d'urbanisme. En parallèle, nous accompagnons nos agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau et de la biodiversité. À ce jour, 23 d'entre eux bénéficient de l'action Paiements pour services environnementaux (PSE), financée par l'agence de l'eau, pour un montant de 53000 euros.

LES OPÉRATIONS À FORTE ÉCONOMIE D'EAU SE FONT RARES



En 2022, comme les deux années précédentes, les volumes totaux économisés (22,9 Mm³) ou substitués (1,4 Mm³) atteignent 24,3 Mm³, ce qui est inférieur à l'objectif annuel du programme (30 Mm³). L'essentiel des volumes gagnés reste issu d'actions d'économies d'eau, un bon signal car c'est bien la priorité pour rétablir l'équilibre quantitatif. Mais le bilan est toutefois mitigé face à l'aggravation des tensions sur la ressource. **Aux deux-tiers de l'avancement du 11^e programme, seulement la moitié du volume cible de 180 Mm³ d'eau à économiser est réalisée. La raison majeure de ce retard réside dans la rareté des projets à forte capacité d'économie d'eau.** En 2022, 6 projets agricoles seulement ont permis une économie d'eau supérieure à 1 Mm³/an alors que sur les années précédentes, les 10 opérations les plus importantes permettaient à elles seules au moins 20 Mm³/an d'économies d'eau.

Fait marquant, en 2022, la contribution de l'agriculture à l'effort de rétablissement des déséquilibres quantitatifs du bassin est à nouveau largement majoritaire, à hauteur de 75 % en volume alors que la contribution des collectivités retombe à 25 %. Les montants d'aide par usage pour rétablir l'équilibre quantitatif se distinguent par rapport

au début du 11^e programme: les financements pour des opérations sur les réseaux d'alimentation en eau potable représentent 54 % des aides accordées (loin des 89 % de l'an passé liés à l'appel à projets Rebond et France Relance), l'usage agricole 30 % des aides et l'usage industriel 1 % des aides.



Avec 75 % des volumes économisés en 2022, l'agriculture redevient le 1^{er} contributeur d'économies d'eau mais les opérations restent faibles en volume d'eau économisée.

Projets de territoire pour la gestion de l'eau: cap sur l'évaluation et la prospective

Face aux tensions sur la ressource, l'enjeu est de garantir un partage équilibré entre les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. L'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE, désormais appelés PTGE, projets de territoire pour la gestion de l'eau), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

Fin 2022, 65 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont adoptés, ce qui couvre 90 % des 72 bassins prioritaires. 9 autres PTGE sont en cours à divers stades d'avancement avant leur adoption. La dynamique pour atteindre les objectifs du programme est donc déjà bien engagée.

Au-delà de ces derniers plans à adopter, des échanges en réseaux (agence, État-agence, réseaux mixtes avec les animateurs de PTGE) à différentes échelles et des appuis techniques sur la gestion quantitative ont contribué aux bilans et évaluations des PTGE. Ces réflexions viendront nourrir la seconde génération de plans d'actions. De premières démarches de prospective ont pu dans cette perspective être accompagnées et développées sur les territoires.

Chiffres

22,9 Mm³

de nouvelles économies d'eau, l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Toulouse, et 1,4 Mm³ de volumes substitués en 2022. Avec 24,3 Mm³, le volume d'eau « gagné » n'atteint toutefois pas l'objectif de 30 Mm³/an économisés ou substitués.

47,3 M€

d'aides ont été accordés en 2022 par l'agence pour la gestion quantitative de la ressource.

54 %

des aides accordées ont bénéficié à la réhabilitation de réseaux d'eau potable.

POINT DE VUE



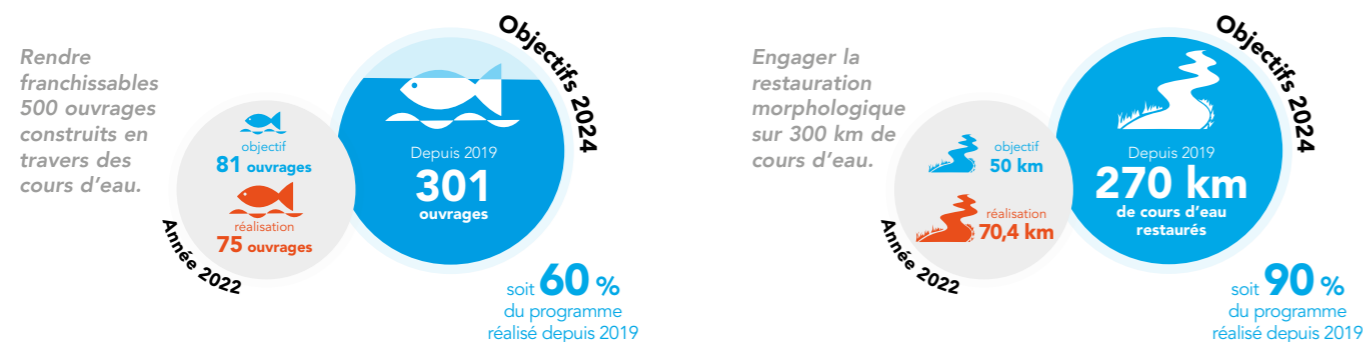
Directeur du Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD)

David ARNAUD

Il y a urgence à changer les comportements pour la préservation de la ressource

Le bassin versant de la Drôme est identifié depuis de nombreuses années en déficit quantitatif. Les prélèvements d'eau ne peuvent pas augmenter et doivent même diminuer de 15 %. Durant l'été 2022, en pleine période de sécheresse marquée par 3,5 kilomètres d'assecs, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, est venu sur le terrain pour constater les effets de la canicule. Malgré les efforts engagés depuis plusieurs années, le territoire n'est pas encore prêt à faire face aux conséquences du changement climatique. La principale difficulté consiste à faire comprendre la nécessité auprès du grand public, des collectivités et des agriculteurs de mettre en place des mesures structurelles nécessaires à la préservation de la ressource. Dans cette optique, le SMRD a engagé deux chantiers d'ampleur : le projet Ecodrôme en faveur des économies d'eau et la prospective Sage Drôme 2050 pour définir une réponse collective au changement climatique.

RENATURATION DES RIVIÈRES: UNE POLITIQUE DÉSORMAIS MÂTURE À AMPLIFIER



Après une reprise en 2021, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées se confirme, qui plus est grâce à des opérations ambitieuses. Les projets restaurant une partie du lit majeur ou favorisant des débordements en lit moyen ou majeur, représentent désormais plus de 50 % du linéaire renaturé. C'est très encourageant pour répondre aux enjeux de bon état et d'adaptation au changement climatique car des rivières redevenues naturelles sont plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. Une problématique qui a été le fil rouge des 4 journées d'échanges « Adaptation au changement climatique: et si nos rivières étaient la solution ? » organisées par l'agence en octobre.

Parmi les opérations ambitieuses, la restauration de la Clauge dans le Jura remporte la palme avec pas moins de 13 km de linéaires en restauration. Ce chantier ambitieux s'étalera sur 3 ans pour retrouver un équilibre hydraulique et morphologique et reconnecter ainsi le lit majeur. Ceci permettra d'améliorer la capacité de rétention en eau de tout l'amont du bassin versant de la Clauge, soit presque 60 km de ruisseaux et 150 ha de zones humides attenantes. Pour ces travaux portés par l'ONF et le SMIX Doubs Loue, l'ONF a reçu une aide de l'agence de 593 160 euros.



La Bienne, rivière du massif du Jura, a retrouvé sa liberté de couler avec un lit élargi de 30 à 100 m.

Au total sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, depuis 2019, 270 km de linéaire ont été restaurés, soit 90 % des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

Continuité écologique: le retard se creuse

Avec 75 ouvrages rendus franchissables en 2022, on note une légère reprise des opérations par rapport à 2021. L'agence atteint 87 % de son objectif annuel. Le nombre d'ouvrages traités dans le cadre d'opérations plus globales de restauration de la morphologie de la rivière est en augmentation. Pour autant, cela ne permet pas de compenser le retard cumulé depuis le début du 11^e programme puisqu'il reste près de 200 ouvrages à rendre franchissables d'ici fin 2024. Les ouvrages prioritaires restant à traiter sont en outre les plus difficiles.

Restauration des zones humides: des signes d'essoufflement

Le 11^e programme Sauvons l'eau vise 10 000 ha de zones humides à restaurer ou à acquérir, plus de la moitié de l'objectif est atteint. Mais la dynamique marque le pas. En 2022, 890 ha de zones humides ont retrouvé leur fonctionnement naturel, c'est en deçà de la cible annuelle de 1 050 ha. Les opportunités se font moins nombreuses compte tenu des avancées significatives déjà obtenues sur des zones humides de grande superficie, en Camargue notamment. À ce titre, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres est un acteur clé. Le partenariat avec les Conservatoires d'espaces naturels et les fédérations de chasseurs à l'échelle régionale est également un levier important pour faire émerger les projets. Mais l'intérêt des collectivités pour la préservation ou la restauration des zones humides reste trop timide. Le plan de gestion stratégique des zones humides élaboré par les collectivités est l'outil phare pour impulser la prise en compte et la préservation des zones humides à l'échelle des bassins versants.

POINT DE VUE



Jérôme DEFREMONT

Coordinateur du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aude, SMMAR

Redonner de l'espace au Lauquet pour réduire le risque d'inondation

Suite à la crue du Lauquet en 2018, nous avons identifié les espaces de bon fonctionnement à restaurer. Dix sites stratégiques ont été définis pour redonner au cours d'eau ses capacités d'acceptation de volumineuses précipitations sur un temps très court. Il s'agit de recréer des zones où la rivière peut se calmer, parvenir à casser sa vitesse

Les travaux se sont poursuivis en 2022 sur les sites de la Chapelle Saint-Laurent à Leuc et celui du Domaine de L'Horte en aval de Saint-Hilaire. Après l'acquisition de parcelles le long du Lauquet, les merlons ont été arasés puis les berges décompactées afin d'aider la rivière à dissiper son énergie dans ces espaces. Ces différentes opérations sont financées à 50 % par l'agence de l'eau, 20 % par la Région Occitanie, 10 % par le Département de l'Aude et 20 % par le syndicat.

Chiffres

77,2 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux: 41 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 16 % pour le rétablissement de la continuité écologique, 5 % pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2021 ») et 6 % pour la restauration et la préservation des zones humides. À noter que cette enveloppe inclut également 6,8 M€ investis en 2022 au titre des paiements aux agriculteurs pour services environnementaux.

70,4 km de cours d'eau restaurés, l'objectif de 50 km fixé pour 2022 est dépassé.

75 obstacles barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables, dont 48 sur des cours d'eau en liste 2*, ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou prévus au programme de mesures du SDAGE

890 ha de zones humides préservées ou restaurées

* La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être obligatoirement restaurée.

LA TRAME TURQUOISE TISSE SA TOILE

Chaque année, l'agence lance son appel à projets « Eau et biodiversité » qui vise la reconquête de la biodiversité par la restauration de la trame turquoise. En 2022, comme en 2021, la dynamique a marqué le pas d'un point de vue financier: seulement 4,5 M€ d'aides ont été accordés sur les 10 M€ initialement prévus pour 43 dossiers retenus. Néanmoins, de beaux projets ont été reçus cette année, notamment en Corse avec la préparation d'une trame verte, bleue et noire spécifique aux chiroptères portée par le Groupe chiroptères Corse (2A). Cette politique encore jeune pour l'agence devrait monter en puissance en 2023 avec le déploiement de la stratégie nationale biodiversité 2030, portée par le Fonds vert.

POINT DE VUE



Patricia GRANET-BRUNELLO

Présidente de Provence-Alpes Agglomération

La course à la sauvegarde de la biodiversité est lancée

En pays d'Azur, Provence-Alpes Agglomération a donné le coup d'envoi du Marathon de la biodiversité à l'automne 2022. Une opération originale et ambitieuse qui vise à planter 10 kilomètres de haies et dix mares d'ici 2025, pour lutter contre la perte de biodiversité, préserver la ressource en eau et recréer les conditions idéales de fonctionnement de la trame turquoise. Soutenu par l'agence de l'eau, notre projet vise à inciter les exploitants agricoles, les mairies et les propriétaires implantés dans seize communes de la vallée de la Blanche, de la vallée de la moyenne Durance, la basse vallée de la Bléone et la moyenne vallée de l'Asse, à franchir le pas. La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, le Conservatoire d'espaces naturels Paca et la Safer Paca sont engagés dans cette course de fond à nos côtés. Notre territoire est le seul de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir répondu à cet appel à projets de l'Agence de l'eau.

Marathon de la biodiversité: 10 collectivités dans la course!

Haies, mares, arbres isolés, murs de pierre sèche... L'agence promeut la restauration des infrastructures écologiques pour reconquérir la biodiversité dans les territoires ruraux. Avec la distinction « Marathon de la biodiversité » qu'elle décerne, elle valorise des opérations d'envergure, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares. 10 collectivités ont déjà lancé un marathon ce qui totalisera 259 km de haies ré-implantées et 259 mares créées en fin de parcours (voir la carte des Marathons sur www.eaurmc.fr, rubrique Connaissances).



MONTÉE EN PUISSANCE DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Dans le contexte actuel de changement climatique, la demande sociale d'agir au plus vite est en augmentation constante. Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau.



POINT DE VUE



Pierre BRUYÈRE

Vice-président de l'agglomération du Grand Anney, en charge de la gestion de l'eau

L'eau doit devenir l'affaire de tous

Nous avons souhaité associer la population dans notre objectif de devenir un territoire Eau responsable. L'agglomération du Grand Anney a lancé, en 2021, une concertation publique, les Assises de l'eau. Plus de 200 habitants ont participé à ce moment de sensibilisation aux enjeux de la gestion de la ressource et de la préservation des milieux naturels. L'événement a abouti à 68 propositions d'actions concrètes. Parmi celles-ci, le Défi Déclics Eau, une aventure ludique pour réduire de 15 % ses consommations en quatre mois. À ce jour, 150 foyers relèvent le challenge en s'appuyant sur notre plaquette L'eau est l'affaire de tous... agissons! répertoriant notamment des bonnes pratiques. Une réflexion est également engagée sur les ambassadeurs de l'eau, porteurs de messages sur la préservation de l'eau auprès de la population. Sans compter les Rencontres de l'eau, organisées en septembre 2022 sur le territoire. Toutes ces actions bénéficient du soutien de l'agence de l'eau au titre de l'appel à projets Eau et participation citoyenne.



Lors de la 1^e édition en 2021, 14 projets de collectivités ont été retenus pour 700 000 € d'aides afin d'organiser des actions citoyennes et des débats sur les grands enjeux de l'eau jusqu'en octobre 2022. Une 2^e session de cet appel à projets a été lancée pour 2022, l'agence a retenu 18 dossiers pour une enveloppe d'aides de 1,3 M€. Ils seront financés jusqu'à 70 % et mis en place d'ici octobre 2023. Fort du succès de ces 2 premières éditions et de la manifestation d'intérêt de nombreux maîtres d'ouvrage, l'agence a lancé une 3^e session en novembre 2022 avec une enveloppe de 1,5 M€ d'aides.

L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE



Le 11^e programme d'intervention 2019-2024 identifie **la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, et met en place une politique volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et pour poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2022, le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin est en hausse par rapport à 2021 (+ 5,6 M€), une augmentation en particulier affectée à la lutte contre les pollutions d'origine telluriques (domestiques, industrielles, portuaires et agricoles).

De nouvelles connaissances

- La science dispose aujourd'hui d'une **nouvelle technique d'investigation basée sur l'ADN environnemental**. La présence des poissons, des crustacés, des céphalopodes et des autres mammifères est aujourd'hui détectable, en complément des méthodes classiques d'observations comme la plongée sous-marine. Une étude récente de la faculté de Montpellier, soutenue par l'agence, a mis en évidence l'importance des zones périphériques aux aires marines protégées car elles abritent une biodiversité remarquable.

Retrouvez les résultats sur la plateforme cartographique MEDTRIX (www.medtrix.fr).

- L'étude réalisée par Septentrion Environnement, avec le soutien de l'agence, au titre du Plan d'Action du Document Stratégique de Façade, constitue une **avancée significative dans la caractérisation des zones de nurseries côtières**. Elle a montré que les nurseries des petits fonds hétérogènes sont rares (en moyenne moins de 10 % du linéaire côtier méditerranéen) et de petites tailles. Leur protection représente donc un enjeu important pour l'équilibre des populations de poissons en Méditerranée.

Herbiers de Posidonie: la réduction de la pression de mouillage se confirme

Grâce à l'application de la nouvelle réglementation concernant les mouillages des navires de plaisance de plus de 24 mètres dès l'été 2021, la superficie d'herbier impactée sur la période estivale est passée de 400 ha en 2020 à 100 hectares en 2021. Pour 2022, la réduction de pression est du même ordre de grandeur. On constate moins de mouillages sur l'herbier en pleine vitalité mais avec un report sur les herbiers en mauvais état ou sur de la matie morte. Si l'impact des moyennes et grandes unités de plaisance est maintenant mieux maîtrisé, il convient de rester vigilant sur les navires de taille inférieure, en particulier sur certaines zones sensibles. Le déploiement de ZMEL (zones de mouillages et d'équipements légers) dans ces secteurs est une des solutions. L'agence a financé la création de deux ZMEL en baie de Pampelonne, commune de Ramatuelle dans le Var et dans le golfe de Lava, commune de Belvédère Campo Moro en Corse qui vont permettre de réduire la pression de mouillage sur respectivement 450 ha et 200 ha d'herbiers. Par ailleurs, l'agence a financé des études d'organisation des mouillages sur des secteurs à enjeu.

POINT DE VUE



Amandine LUCIANI

Chef du département Environnement et aménagement opérationnel du Grand port maritime de Marseille (GPMM)

Des opérations de carénage plus propres

Afin de préserver la qualité de l'eau et des sédiments dans l'ensemble des bassins marseillais, le Grand Port Maritime de Marseille avec le soutien de l'agence de l'eau a réalisé une étude dans le cadre du contrat de baie de la métropole marseillaise pour définir, évaluer et prioriser les adaptations à réaliser sur les 9 formes de radoub de la réparation navale afin de réduire ou supprimer les flux de contaminants vers le milieu marin issus des activités de carénage. Cette première étape a donné suite début 2022 au lancement de travaux de près de 14 millions d'euros sur 3 ans pour l'installation d'un système de ségrégation, de stockage et de traitement des eaux souillées de carénage. Le contrat portuaire a permis également le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'établissement, pour chacun des deux bassins du GPMM, d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dont les études seront lancées en 2023 ainsi que la programmation de travaux, sur l'année 2024, de réhabilitation du cordon dunaire de la Flèche de la Gracieuse, fortement dégradé par les tempêtes automnales de ces dernières années.

Chiffres

86,9 M€

d'aides ont été accordés en 2022 par l'agence pour 1 400 opérations visant à protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution: 66,4 M€ dont 2,3 M€ pour réduire les pollutions pluviales, 24,4 M€ pour la préservation et la restauration des milieux littoraux dont 0,1 M€ pour le milieu marin et sa non-dégradation, 1,2 M€ pour la connaissance et 1,3 M€ pour la surveillance des eaux côtières.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales,

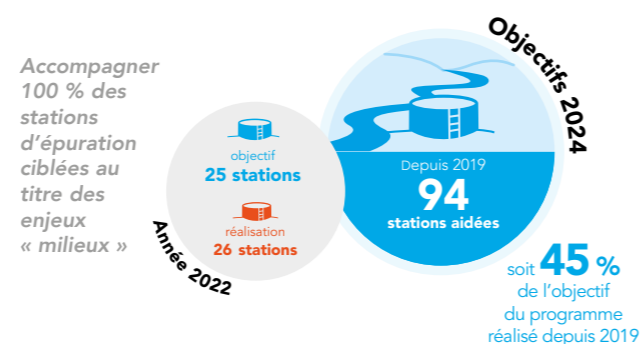
l'agence a financé des travaux d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement des grandes agglomérations du littoral visant à réduire les déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu marin, notamment à Toulon avec des travaux de réhabilitation des réseaux du système d'Amphitria, et à Marseille par la construction d'un bassin de stockage de 10500 m³, ainsi que des travaux de réhabilitation de l'ovoïde d'Aubagne.

Dans le domaine de la restauration écologique,

l'agence a soutenu 4 nouveaux ports dans leur volonté de s'équiper d'habitats artificiels portuaires pour restaurer la fonction nurserie de petits fonds côtiers (Toulon à Saint Louis du Mourillon, Cap d'Ail, Marseille sur la base nautique du Roucas Blanc et les Saintes Marie de la Mer). Cela porte à 47 le nombre de ports volontaires ainsi équipés. À noter également la signature d'un contrat avec la communauté de communes du golfe de Saint Tropez pour programmer les actions du STERE (Schéma Territorial de Restauration Écologique) défini en 2021.

ASSAINISSEMENT, UNE MUTATION NÉCESSAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

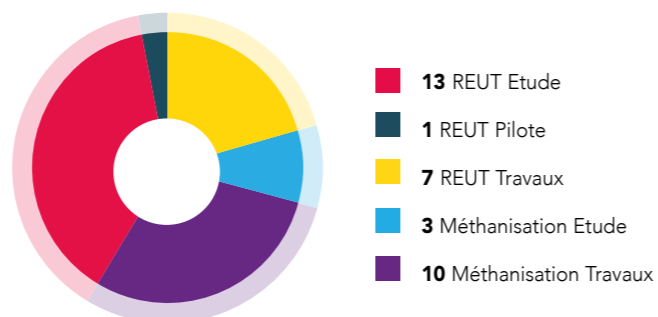
La poursuite des efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique reste une priorité pour maintenir le cap du bon état des eaux. Les progrès réalisés ont été importants sous l'effet de la mise en œuvre de la Directive eaux résiduaires urbaines qui a permis de remettre à niveau le parc de stations d'épuration. **En 25 ans, sur le bassin Rhône-Méditerranée, le taux d'épuration de l'eau est passé de 67 % à 95 %. Pour autant, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts et transformer leur stratégie pour l'épuration des eaux usées.** Car en matière d'assainissement, l'accélération du changement climatique et la crise énergétique s'ajoutent aujourd'hui aux enjeux de croissance démographique et d'urbanisation grandissante. Les risques de sécheresse plus longue et plus intense imposent en effet une performance accrue des stations car la capacité épuratoire des milieux naturels peut fortement diminuer lorsque les cours d'eau sont à sec. **L'évolution du climat et la crise de l'énergie engagent aussi à innover et à changer notre rapport aux eaux usées** pour transformer le déchet en ressources d'eau recyclée pour les usages autorisés, mais aussi d'énergie et de matières premières, un potentiel à exploiter davantage. La mutation de la gestion des eaux usées passe également par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales car avec l'augmentation de l'artificialisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Ceux-ci débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels. L'agence incite à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux, pour les infiltrer, ce qui a pour effet aussi de recharger les nappes. L'eau de pluie devient ainsi un atout dans le processus d'adaptation des villes au changement climatique, ce qui séduit de plus en plus de collectivités.



Stations du futur : une carte à jouer encore peu utilisée

Les stations d'épuration sont dotées d'un potentiel encore insuffisamment exploité de récupération d'énergie et de matières premières telles le phosphore et le potassium. Elles permettent aussi de recycler les eaux usées traitées pour des usages réglementés. Pour autant, les démarches peinent à émerger. Entre 2019 et 2022, l'agence a financé 34 opérations, principalement relatives à la méthanisation pour la production de biogaz et quelques opérations de réutilisation des eaux usées traitées.

Répartition du nombre d'opérations taille réelle
Bilan 2019-2022



Primes pour épuration : des modalités d'instruction qui évoluent

Depuis 2022, c'est le montant cumulé des primes par bénéficiaire qui est retenu comme seuil de versement. 53,9 M€ de primes ont été versées en 2022 aux maîtres d'ouvrages de 2121 systèmes d'assainissement de plus de 200 Équivalents-Habitants. Les montants des primes sont désormais regroupés par bénéficiaire avant application du seuil de versement de 1500 €. 610 systèmes d'assainissement (correspondant à 164 collectivités) dont les montants de prime étaient compris entre 100 et 1500 €, ont pu bénéficier de cette nouvelle disposition. Les primes pour épuration versées en 2022 portaient sur les éléments de fonctionnement de l'année 2021 alors que la crise sanitaire était encore très présente, ce qui explique la baisse des charges traitées par les systèmes d'assainissement en secteur touristique (fermeture des stations de ski, baisse de la fréquentation estivale).

Stations de traitement des eaux usées : retard confirmé malgré la reprise des mises aux normes

En 2022, l'agence a aidé 26 stations visées au titre des enjeux « milieux », l'objectif de l'année est donc atteint et même dépassé. Mais ce n'est pas suffisant pour rattraper le retard pris les années précédentes. On comptabilise seulement 45 % de réalisations après 4 ans de programme. De plus, avec le programme de mesures 2022-2027 de nombreuses nouvelles masses d'eau sont identifiées à risque en lien avec l'assainissement, dans le nouveau programme de mesures 2022-2027. La liste des stations sur lesquelles des actions sont nécessaires va donc s'allonger.

Chiffres
153,1 M€
d'aides aux investissements*

versés aux collectivités pour l'assainissement en 2022 dont 36,40 M€ pour les stations de traitement des eaux usées, 51,30 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et les projets de gestion durable des services et 65,40 M€ pour réduire les pollutions par temps de pluie.

* Hors primes de performance épuratoire et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

POINT DE VUE



Vice-président de Dijon Métropole en charge de l'eau et assainissement, de la prospective territoriale

Antoine HOAREAU

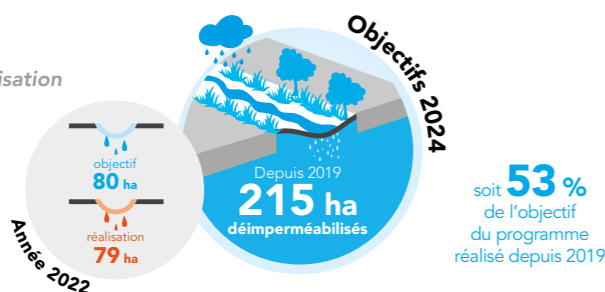
Nous sommes focalisés à réduire les pollutions

Dijon Métropole travaille à réduire l'empreinte carbone collective et à limiter l'impact de la vie humaine sur les milieux naturels. Au sein de la station d'épuration de Dijon, l'aménagement d'une unité de méthanisation répond à cet engagement. Opérationnel à partir d'avril 2023, l'équipement utilisera les boues d'épuration, destinées jusqu'ici à l'épandage agricole et au compostage, pour produire 10 GW par an de biométhane, injectés dans le réseau de gaz de ville. Cela correspond à la consommation de 5 000 foyers dijonnais. D'un montant de 15 millions d'euros, dont 5,5 financés par l'agence de l'eau via le plan de relance, le projet réduira de 50 % la quantité de boues à traiter et de camions transportant les résidus.

Autre chantier, la construction d'un bassin d'orage de 15 000 m³, qui s'ajoute à celui existant de 30 000 m³ afin de stocker les eaux issues du système unitaire de la ville durant les épisodes de forte pluviométrie. Avec cette installation de 8 millions d'euros, dont 2,9 financés par l'agence, notre objectif est que moins de 1 % d'eaux diluées et non traitées ne partent dans le milieu naturel.

LA VILLE PERMÉABLE GAGNE DU TERRAIN

Accompagner la désimperméabilisation de 400 ha



Nouvelles végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés... Infiltrer les eaux pluviales plutôt que de les rejeter au réseau limite les risques de débordements et de pollution des rivières par temps de pluie. Bien souvent cela contribue à la recharge des nappes et permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

En 2022, l'agence a accordé 20 M€ pour aider 173 opérations de désimperméabilisation. Ces chantiers ont permis de déconnecter 79 ha des réseaux, dont 24,7 ha dans les cours d'école.

Lancement de la web-appli « mvilleperméable.fr »

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches en faveur de la désimperméabilisation des sols, l'agence a lancé en 2022 une application web qui oriente les utilisateurs vers des ressources en fonction de leur niveau de connaissance, leur approche et selon le stade d'engagement de leur projet. 1500 connexions enregistrées le mois du lancement et 250 en routine!



MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ENJEU « EAU POTABLE »

L'année 2022 a enregistré une flambée des demandes d'aides pour l'eau potable, soutenue par le contexte marquant de tensions pour l'alimentation en eau potable. Pour faire face aux besoins, le Gouvernement a desserré le plafond de dépenses annuel des agences de l'eau dans le cadre du Plan de résilience. Sur les 22 M€ supplémentaires autorisés, l'agence a attribué 6 M€ pour l'eau potable, un montant entièrement consommé en 2022.

Au total, l'agence a ainsi investi 71,2 M€ pour l'eau potable en 2022. Près de 72 % de l'enveloppe a été consacrée à la remise à niveau des infrastructures en zones de revitalisation rurale. Le conseil d'administration de l'agence a renforcé l'effort auprès des collectivités ayant eu des coupures d'eau ou sujettes à ce risque en votant, en décembre, un appel à projets pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, doté de 20 M€ pour 2023 et 2024.

Autre fait marquant de l'année, le montant des aides accordé aux collectivités pour des études de connaissance du patrimoine en vue de préparer les schémas directeurs des services d'eau potable a bondi de 35 %, comparé à 2021. Elles représentent 11 M€ soit 16 % du montant global 2022. C'est un signal prometteur de la structuration des services, de connaissance accrue du patrimoine et de ce fait de l'efficacité des plans pluriannuels d'investissement.

Chiffres

71,2 M€

d'aides aux investissements pour l'eau potable

versés aux collectivités dont 11 M€ au titre de la gestion durable des services.

POINT DE VUE



Vice-présidente de la Métropole de Lyon au cycle de l'eau

Anne GROPERRIN

100 millions d'euros engagés pour préserver l'eau dans la métropole de Lyon

La gestion de la ressource en eau est aujourd'hui une priorité de la Métropole de Lyon, comme le montre le contrat signé en septembre 2022 avec l'agence de l'eau et 21 partenaires. Sur trois ans, 100 millions seront investis dans 123 actions. Si la restauration des milieux aquatiques et des zones humides apparaît incontournable, les opérations prévues reposent sur deux autres piliers : la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource et l'évolution vers une ville plus perméable. Nous dirigeons aujourd'hui nos efforts à la source, sur la maîtrise des prélèvements, la transformation de fabrique de la ville et non plus vers les actions curatives. C'est un réel changement de paradigme. Par exemple, 400 hectares seront désimperméabilisés, des cours d'école aux abords des nouvelles lignes de tramway, en passant par 32 kilomètres des futures Voies lyonnaises qui intégreront des bandes végétalisées et des aménagements poreux.

POINT DE VUE



Président du syndicat mixte des eaux de La Seillette

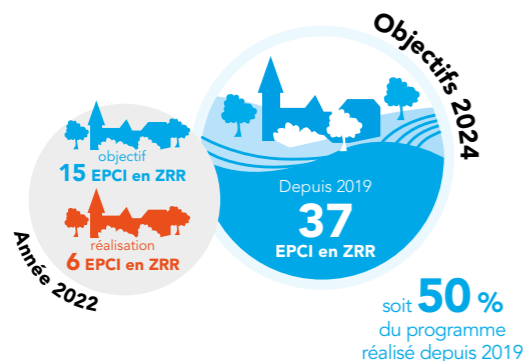
Jean SIMONIN

Nous n'aurions jamais pu aller aussi vite sans le dispositif ZRR

Opérant sur 15 communes de Saône-et-Loire classées en Zone de revitalisation rurale (ZRR), nous avons pris le taureau par les cornes pour moderniser notre réseau de canalisation, vieux de 70 ans. Les aides de l'agence de l'eau dédiées aux collectivités rurales à faibles capacités budgétaires nous ont permis d'investir 10 millions d'euros sur la période 2020-2022 pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable. Avoir des tuyaux en bon état est une clé, car demain, il nous faudra sûrement aider les syndicats en pénurie. Notre bassin versant de la Seille est en effet identifié en équilibre quantitatif fragile et par ailleurs notre principale ressource est un captage prioritaire, raison pour laquelle nous veillons aussi à la potabilité de notre eau. Parmi nos actions : l'animation d'un programme de réduction des intrants agricoles sur notre aire d'alimentation de captage et un programme d'analyses sur une éventuelle présence de chlorure de vinyle monomère.

RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : LA DYNAMIQUE RESTE POSITIVE

Contractualiser avec au moins 75 % des EPCI en zones de revitalisation rurales.



La solidarité entre les territoires est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Dans le cadre de son 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais ciblé sur les zones de revitalisation rurale* (ZRR). Il permet aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et les eaux usées.

Dans le cadre de la révision du 11^e programme, le conseil d'administration de l'agence, constatant le dynamisme de cette politique de solidarité, a voté fin 2021, une augmentation de 90 M€ du montant d'aides initialement prévu pour le rattrapage structurel dans les zones de revitalisation rurale, qui est passé à 340 M€. **Plus de 233 M€ d'aides ont été accordés depuis le début du programme, soit 68 % de l'enveloppe, dont 89 M€ en 2022.**

Les ZRR bénéficient aussi, dans le cadre de la révision du 11^e programme, d'aides pour le traitement en curatif des nitrates et pesticides en cas de mise en demeure de l'ARS. Il s'agit d'une mesure d'urgence afin que les collectivités dont les captages dépassent désormais les nouvelles normes de conformité** puissent continuer à distribuer leur eau, tout en poursuivant les démarches préventives.

Dispositif de contractualisation en retard

En 2022, 16 contrats ZRR ont été signés avec des EPCI. Parmi ces contrats, 6 ont été signés avec des EPCI en ZRR stricte, ce qui est très en dessous de l'objectif annuel fixé à 15. Toutefois si on compte les EPCI à fiscalité propre ayant tout ou partie de leur territoire en ZRR, 16 contrats ont été signés ce qui représente plus de 40 M€ d'aides contractualisées en pluriannuel. Au global, depuis 2019, début du 11^e programme, 71 contrats ont été signés, en comptant les contrats renouvelés, ce qui confirme une dynamique positive sur les territoires. L'année 2023 s'annonce encore prometteuse, en termes de montant d'aides accordées en particulier.

* Carte des zones de revitalisation rurale disponible sur www.eaurmc.fr

** En application de l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 15 février 2021 qui élargit la liste des pesticides et des métabolites et déclasseraient, selon l'ARS, 170 réseaux de distribution du bassin Rhône-Méditerranée.



Chiffres

89,7 M€

d'aides ont été attribués en 2022 en zones de revitalisation rurale, dont 57 % dans le domaine de l'eau potable, 43 % dans le domaine de l'assainissement.

741

opérations aidées principalement pour le renouvellement de réseaux, des réhabilitations de réservoirs, des opérations de mises aux normes de traitement de l'eau potable et de l'assainissement.

12 EPCI ayant tout ou partie de leurs communes en ZRR dont 6 EPCI classés intégralement en ZRR, ont contractualisé avec l'agence en 2022.

POINT DE VUE



Président d'Alès Agglomération

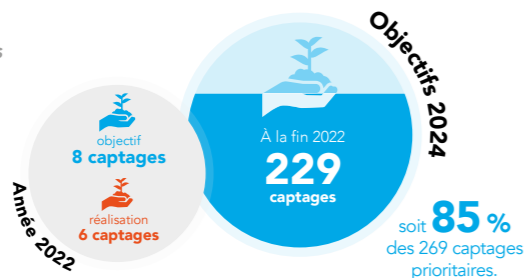
Christophe RIVENQ

Des années seront nécessaires pour tout mettre aux normes !

Nous avons signé, fin 2022, un contrat ZRR pour 18 communes de notre agglomération, qui en compte 72. Nous allons engager en leur faveur un montant de 9,8 millions d'euros, aidé à hauteur de 6,8 millions par l'agence de l'eau, pour conduire 25 opérations. L'objectif est de reprendre les réseaux d'eau et d'assainissement les plus anciens, sachant que la directive européenne sur l'eau potable est de plus en plus contraignante sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cela va nous prendre des années pour tout mettre aux normes, car les retards sont conséquents. Les aides de l'agence sont donc essentielles pour engager des travaux sans en répercuter trop durement le coût sur les usagers. À l'échelle de l'agglomération, nous avons aussi lancé notre plan Alès Aggl'Eau 2030, qui mobilise 200 millions d'euros sur 10 ans pour la protection de la ressource.

CAP SUR UNE AGRICULTURE À MOINDRE IMPACT SUR L'EAU

Engager la totalité des plans d'actions restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses.



Dans la continuité de 2021, la mobilisation sur les territoires pour réduire les pollutions par les pesticides s'est confirmée en 2022. Les conversions à l'agriculture biologique restent le 1^{er} poste de financement de l'agence auprès des agriculteurs en 2022, à hauteur de 14,8 M€. L'agence finance en priorité ces conversions sur les zones à fort enjeu pour la qualité de l'eau (aires d'alimentation de captages et sur les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable).

Plus globalement, sa politique d'intervention vise l'accompagnement des agriculteurs vers la transition agro-écologique. Moins de pesticides, moins de nitrates, moins de consommation d'eau, c'est le triptyque que l'agence souhaite voir émerger dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives.



1,5 M€ pour faciliter l'émergence de nouveaux projets de filières à bas niveau d'intrants

L'agence a lancé en juillet 2022 un appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'émergence de nouveaux projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Doté de 1,5 M€, il vise des opérations ayant un ancrage sur des aires d'alimentation de captages prioritaires, des zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'eau potable, ou des zones en déséquilibre quantitatif et en équilibre précaire. L'objectif est de favoriser une agriculture plus sobre, économiquement viable, pérenne et intégrée dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...). Après une pré-sélection des projets lauréats en janvier, la sélection finale aura lieu en mai 2023.

Plans d'actions captage : bon démarrage pour les captages identifiés dans le Sdage 2022-2027

6 plans d'actions ont été engagés en 2022 sur les 8 prévus. Au total, fin 2022, et donc un an après l'échéance du SDAGE 2016-2021, 229 captages ont un plan d'action sur les 269 prioritaires au titre de ce SDAGE, ce qui correspond à 85 % de l'objectif fixé dans le cadre du 11^e programme de l'agence. Au titre du SDAGE 2022-2027, 25 captages ont été retirés de la liste car la qualité de l'eau y a été restaurée de manière pérenne, ou ils ont été abandonnés, et 36 nouveaux captages ont été identifiés comme sensibles, portant l'indicateur à 281 captages, ce qui revient à 74 % de réalisations par rapport à cette nouvelle liste.

Paiements aux agriculteurs pour services environnementaux : 2 nouveaux dossiers validés

Dans le cadre du dispositif expérimental « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui vise à rémunérer les efforts des agriculteurs en faveur de l'environnement, l'agence de l'eau a retenu 21 territoires portant des projets autour des enjeux de protection des aires d'alimentation de captages prioritaires/ressources stratégiques d'une part et de préservation de la biodiversité d'autre part. La très grande majorité des dossiers PSE ont été validés par les instances en 2021 et de nombreux événements de lancement ont eu lieu au fil de l'année 2022. Deux nouveaux dossiers ont été validés en 2022 avec le Grand Besançon et la communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (52) portant les engagements financiers à 6,8 M€.

POINT DE VUE



Agricultrice en Haute-Saône

Clémence ROUSSET

Préserver l'eau est une question de bon sens !

Avec mon père, je gère un cheptel de 65 vaches laitières et exploite 140 hectares en herbe et céréales, à Onay. Nous sommes engagés depuis un an dans le dispositif de Paiements pour services environnementaux (PSE) du Pays graylois, avec pour premier objectif de mieux préserver l'eau sur les 10 hectares que nous cultivons en zone de captage prioritaire. Ce dispositif pousse les agriculteurs à se mobiliser ; il donne une impulsion en permettant des investissements. Par exemple, nous allons réimplanter des arbres sur des terres en culture et certaines zones de pâturage pour apporter de l'ombrage aux bêtes et favoriser la biodiversité. Nous avons aussi créé un verger et allongé la rotation de nos cultures céréalières en les transformant en prairies pendant quatre ans. Nous travaillons en agriculture raisonnée et poussons très loin sur la baisse de nos intrants. C'est une question de bon sens avant tout !

Chiffres

18 M€

d'aides ont été accordés en 2022 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques) : financement de mesures agro-environnementales et climatiques dont agriculture biologique, équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, études de délimitation des zones de sauvegarde.

30,6 M€

d'aides bénéficiant au final aux agriculteurs en 2022 dont 6,8 M€ au titre des Paiements pour services environnementaux

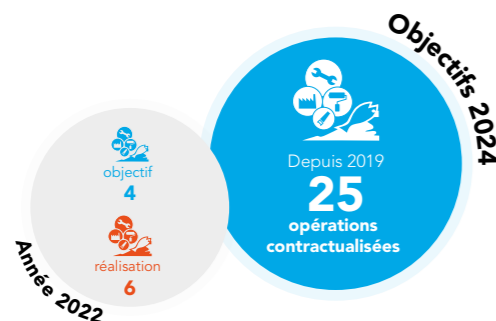
6 M€

d'aides accordés dans le cadre des programmes de développement rural régionaux pour des « aides non surfaciques » (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates, animation de mesures agro-environnementales et climatiques, expérimentations, et accompagnement de filières à bas niveau d'intrants).

¹ Cette enveloppe est comptablement affectée à la ligne budgétaire relative à la préservation et la restauration des milieux et à la reconquête de la biodiversité.

MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Déployer dans 1 contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective.



19 tonnes de fluorures en moins par an dans la Saône

Solvay France exploite sur le site de Tavaux (39) des unités de fabrication de produits chimiques chlorés et fluorés et de polymères de spécialités et accueille aussi des activités de la société Inovyn France, qui fabrique notamment de la soude et du polychlorure de vinyle. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de ses activités, Solvay France va améliorer les conditions de rejet des activités existantes et prévoir le traitement des activités futures. L'objectif est de disposer d'unités de traitement des effluents aqueux spécialisées par unité de production et qui répondront aux exigences tant nationales déjà en vigueur, qu'euroennes par anticipation.

La réduction des rejets dans la Saône sera très importante sur le paramètre fluorures, avec 19 tonnes en moins par an. Elle concerne aussi l'arsenic, le chrome, le plomb et les microplastiques. Pour le cuivre, les projections après extension d'activité montrent un rejet identique à l'actuel. Pour cette opération, Solvay a bénéficié d'une aide de 10,1 M€ de l'agence de l'eau.



L'année 2022 confirme la reprise des investissements environnementaux des industriels, déjà amorcée en 2021 après un ralentissement lié à la crise sanitaire. Une relance dynamisée par l'ouverture des aides de l'agence à la réduction des macropolluants, la reprise des opérations collectives au bénéfice des petites entreprises et artisans, et la réalisation d'opérations d'envergure comme celle de la société SOLVAY France sur sa plateforme de Tavaux dans le Jura (10,1 M€ de subvention de l'agence). Au global, les dossiers accompagnés en 2022 par l'agence visaient pour 91 % d'entre eux la réduction des substances toxiques dangereuses, priorité du 11^e programme, ce qui représente 75 % des aides de l'agence aux industriels.

Opérations collectives : prolongation des contrats jusqu'à fin 2024

Afin de dynamiser sa politique de lutte contre les pollutions toxiques dispersées, l'agence s'est fixée pour objectif d'intégrer une démarche d'opérations collectives sur 4 nouveaux territoires en 2022. Cet objectif a été dépassé. 6 nouveaux territoires ont signé un contrat incluant un volet « opérations collectives » : EPAGE Doubs Dessoubre, SMAGGA bassin versant du Garon, Lyon métropole, Villefranche Beaujolais Saône Agglo, Saint Etienne Métropole (territoire ligérien du bassin versant du Gier) et Mâconnais-Beaujolais Agglomération. Depuis le début du 11^e programme, 25 territoires ont engagé cette démarche. Afin de poursuivre la dynamique enclenchée, tous les contrats démarrés en début de 11^e programme incluant une opération collective et se terminant en 2022 ont fait l'objet d'un avenant de prolongation de durée (Bassin versant de l'Arve, Annonay Rhône Agglo, Valence Romans Agglo, Haut-Bugey Agglo, Sète Agglopôle Méditerranée) voire d'un nouveau contrat global incluant à nouveau une opération collective (Grand Besançon Métropole, Dijon Métropole, communauté de communes Dombes Saône Vallée, Métropole Nice Côte d'Azur).

POINT DE VUE

Valérie VUITTON

Chargée de mission à la Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien

Des projets bien affinés pour les fruitières

La Fédération soutient les 130 fruitières et entreprises coopératives transformatrices du lait des producteurs en 4 fromages AOP dans la mise en place d'actions destinées à préserver l'environnement, notamment à limiter les pollutions à la source, valoriser les sous-produits et gérer les effluents. Nous les sensibilisons sur les impacts générés par leurs activités et les accompagnons dans leurs démarches administratives pour raccordement aux réseaux collectifs et dans leurs recherches de financements pour des projets de création ou de mise à niveau de leurs stations d'épuration. Notre mission passe notamment par la constitution de dossiers, notamment ceux de demandes de subventions auprès l'agence de l'eau, qui permettent à certaines réalisations de voir le jour. Par exemple, la station d'épuration de la fruitière de Bremondans, dans le Doubs, a bénéficié d'une subvention pour réduire l'impact de sa station de traitement des eaux usées grâce à la mise en place d'un traitement tertiaire du phosphore et à l'aménagement d'ouvrages de sécurité en amont et aval de la STEP.

Chiffres

266 kg/an
supplémentaires

de substances dangereuses issues des activités industrielles éliminés au titre des substances dont 91 kg de substances qualifiant le bon état des eaux.

21,5 M€

d'aides ont été accordés à la lutte contre les pollutions industrielles en 2022 pour 278 opérations.

75% du montant

des aides pour lutter contre les pollutions industrielles ont été consacrés à la réduction des toxiques en 2022; part en hausse comparée à 2021, qui avait enregistré un accroissement des dossiers de réduction des macropolluants notamment pour les caves coopératives et les fromageries grâce à l'appel à projets Rebond.

LE FLEUVE RHÔNE LUI AUSSI IMPACTÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que la pollution domestique est globalement maîtrisée grâce à la mise aux normes des stations d'épuration et que les rejets industriels dans le Rhône sont également beaucoup mieux traités, les efforts portent désormais sur la renaturation du fleuve et la reconquête de sa biodiversité. Pilote du volet "eau et biodiversité" du plan Rhône-Saône, l'agence a investi 4,3 M€ en 2022 pour restaurer la continuité écologique grâce notamment au financement de passes à poissons et pour rendre au fleuve un fonctionnement plus naturel.

L'agence soutient également fortement la recherche et la connaissance sur le fleuve, et ce depuis plus de 20 ans. Pour le Rhône, près de 1,6 M€ d'aides a été attribué depuis le début du 11^e programme pour développer la connaissance. La portée des études dans le cercle des scientifiques et gestionnaires gagne l'international. Les conférences scientifiques menées dans le cadre de l'événement I.S. Rivers en juin 2022 et pour lequel l'agence est partenaire, sont de bons vecteurs.

Plan Rhône-Saône: une signature attendue pour 2023

Le contrat de plan interrégional État Région a reçu l'avis de l'autorité environnementale fin 2022 et a été soumis à consultation publique. Les feux sont au vert pour signer ce plan courant 2023. Les partenaires n'ont néanmoins pas attendu la signature pour continuer à travailler sur le fleuve avec plusieurs chantiers démarrés cette année dont une étude de préfiguration des espèces exotiques envahissantes et le démarrage d'une animation entre scientifiques et gestionnaires autour de la Saône sur la connaissance.

POINT DE VUE



Présidente
du directoire
de CNR

Laurence BORIE-BANCEL

Le Rhône, un bien commun à préserver

Depuis 1934, CNR est concessionnaire du fleuve Rhône, avec 3 missions solidaires : produire de l'hydroélectricité, développer la navigation et irriguer les terres agricoles, le tout dans la préservation des écosystèmes. Cette préservation, objectif que nous partageons avec l'agence de l'eau, fait l'objet d'investissements importants et réguliers de la part de nos deux structures. Depuis plus de 30 ans, CNR est engagée dans de vastes opérations de restauration écologique du Rhône qui visent à rouvrir ses îlots, anciens bras du fleuve, à lui redonner plus de liberté, notamment en démantelant les ouvrages Girardon du 19^{ème} siècle, ou encore à recréer des zones humides, espaces à forts enjeux écologiques. Pour contribuer à l'amélioration des connaissances, nous participons notamment au programme « Fleuves sentinelles » de Vigilife qui vise à évaluer, avec la technique de l'ADN environnemental, la biodiversité présente dans plusieurs fleuves au monde, dont le Rhône. Nous avons également construit 60 passes à poissons et les prochaines années nous en édifierons 5 de plus, classées prioritaires.

La question du partage de la ressource en ligne de mire

En 2022, l'agence a engagé une étude majeure sur l'hydrologie du fleuve sous changement climatique. Commanditée par le comité de bassin Rhône-Méditerranée, cette étude poursuit plusieurs objectifs : actualiser le diagnostic sur les débits du fleuve, leur évolution passée et future à l'horizon 2055 sous l'influence des évolutions climatiques, analyser la criticité de la ressource Rhône vis-à-vis de l'évolution des débits et tester les conséquences d'hypothèses d'augmentation de prélèvements. Les résultats diffusés en mars 2023 sont très clairs : le fleuve Rhône, bien que le plus abondant de France, est lui aussi marqué par le changement climatique, avec notamment des étiages plus longs et plus intenses. La question du partage de la ressource est en conséquence au cœur des préoccupations pour les années à venir afin d'éviter les conflits d'usage. Les résultats de l'étude montrent aussi la nécessité de l'adaptation des usages (nucléaire, hydroélectricité, agriculture, eau potable).

Retrouvez tous les résultats de l'étude sur www.eaurmc.fr/debitsdurhone

Villebois, une passe pour petits et grands gabarits !

La passe à poissons de Villebois, inaugurée en juillet 2022, et son dispositif de suivi par vidéocomptage sont fonctionnels. Elle représente un investissement total de 7 M€, cofinancé par l'agence de l'eau à hauteur de 40 % et CNR pour 60 %. Permettant la reconnexion de 100 km de cours d'eau, la nouvelle passe est aménagée pour que même les espèces les moins sportives et de petit gabarit puissent regagner le Rhône à la montaison. Brochets, gardons, hotus, chevesnes... cette faune piscicole a été observée via des comptages vidéo ayant révélé 19 espèces et 13 000 individus de janvier à décembre 2022. À terme, les poissons pourront circuler depuis Lyon jusqu'à Bregnier-Cordon, rétablissant ainsi les possibilités de déplacements des espèces entre les nombreux espaces préservés du Rhône.



Par ailleurs, 2 projets de nouvelles passes à poissons ont fait l'objet de financement par l'agence de l'eau en 2022 : Vallabrègue (2,8 M€ d'aide) et Roubion (280 000 € d'aide).

Chiffres

Pour les deux premières années du Plan Rhône-Saône 2021-2027, des projets ont été menés sur tous les objectifs du volet eau et biodiversité : 14,6 M€ sur la morphologie fluviale, les zones humides, la continuité écologique et la biodiversité, 6,6 M€ sur la connaissance, 0,8 M€ sur la gestion quantitative de la ressource.

Au total, l'agence a apporté 22 M€ sur des projets répondant aux objectifs du plan Rhône-Saône sur le volet eau et biodiversité et 1,6 M€ au titre du volet éducation au territoire.

SDAGE approuvé et déclinaison en PAOT sur le Rhône

Suite à l'adoption du SDAGE 2022-2027, sa déclinaison en Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du Rhône a été engagée. Des réunions de concertation locales ont eu lieu définissant des actions prioritaires à mener pour rétablir le bon état ou bon potentiel de chacune des 26 masses d'eau du fleuve. **Objectif** : réduire les pressions qui s'exercent sur le fleuve et déclassent son état.

LA REMISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN TÊTE DES INVESTISSEMENTS POUR L'EAU

En 2022, les aides attribuées aux territoires en zones de revitalisation rurale (ZRR) pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement ont représenté 76 % des financements accordés par l'agence (hors primes). Les projets sont généralement aidés à hauteur de 70 % par l'agence et le plan de financement est complété par la Collectivité de Corse (CdC), pour atteindre 80 à 90 % d'aides publiques.

Les besoins dans le domaine de **l'eau potable** restent élevés. 45 % des aides totales (primes de performance épuratoires incluses) sont attribuées dans ce domaine. 14 schémas directeurs ont été accompagnés en 2022, ainsi que 16 projets de travaux (réhabilitation de réseaux, réservoirs...). Ces projets doivent générer environ 240 000 m³ d'économies d'eau après réalisation des travaux.

L'agence de l'eau accompagne également le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP), assuré par la Collectivité de Corse.

44 projets ont été aidés au titre de **la lutte contre les pollutions**, pour 5,7 M€ (41 % des aides totales). Ces projets concernent des schémas directeurs (17), la réhabilitation de réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration.

Le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) assuré par l'Office

d'Équipement Hydraulique de la Corse est également aidé par l'agence de l'eau.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'agence de l'eau a continué à accompagner les EPCI dans des études de définition des conditions d'exercice opérationnel de la compétence GeMAPI. Près de 80 % des EPCI ont désormais lancé des études de ce type qui doivent déboucher sur des actions de restauration des cours d'eau. Le service d'assistance technique pour les milieux aquatiques de la Collectivité de Corse, accompagne les collectivités dans leurs projets en liaison étroite avec l'agence, qui le finance.

200 ha d'herbiers de posidonies seront protégés grâce au financement en 2022 d'un projet de zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) dans le golfe de Lava.

L'agence de l'eau a également contribué techniquement aux échanges avec les porteurs de projets retenus à l'appel à projet lancé par la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM).

2 projets ont été aidés dans le cadre de l'appel à projets en faveur de la biodiversité lancé par l'agence. Ces projets sont portés par le Conservatoire des Espaces Naturels et le Groupe Chiroptères.



Le SDAGE 2022-2027 du bassin de Corse est entré en vigueur le 16 février 2022.

POINT DE VUE



Pierre CASANOVA

Chef des services en charge de la Gemapi à la communauté de communes Celavu-Prunelli

2 rivières corses au palmarès des Rivières en bon état

La haute Gravona est une rivière en bon état, sans dysfonctionnement majeur grâce à une faible activité anthropique et au bon fonctionnement de nos stations d'épuration, dont certaines ont été remises à niveau récemment. En 2022, nous avons lancé une étude pré-opérationnelle à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur la haute Gravona afin de définir les enjeux et les opérations à sa reconquête et sa valorisation. La Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, notre partenaire au sein du Sage Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava, porte actuellement de son côté un plan pluriannuel sur la partie basse de la Gravona.



Véronique TOUQUET

Cheffe du service Milieux naturels et aquatiques à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

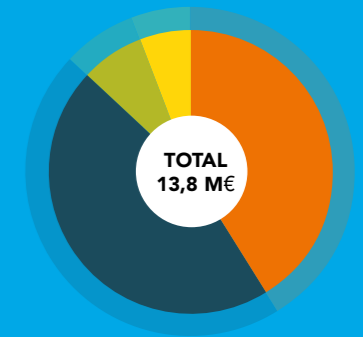
De sa source à sa confluence avec la Gravona, le Valdu Malu a reçu en 2022 le label Rivière en bon état décerné par l'agence de l'eau. Cette reconnaissance salue les actions de restauration et d'entretien mises en œuvre depuis quatre ans sur le tronçon aval de la Gravona et ses trois principaux affluents pour minimiser l'impact des inondations et lui redonner son énergie. Nos équipes ont notamment retiré les embâcles qu'ils soient naturels ou entropiques, ce qui a engendré une remise en circulation des sédiments. La gestion de ces cours d'eau revêt une importance toute particulière en raison des enjeux soumis à l'aléa inondation.

Chiffres

13,8 M€

ont été attribués par l'agence de l'eau en 2022 pour le bassin de Corse sur une centaine de projets, dont :

- 12,95 M€ au titre des aides « classiques » du 11^e programme de l'agence, dont près de 10 M€ au titre du rattrapage structurel en zone de revitalisation rurale (ZRR),
- 0,83 M€ de primes de performance épuratoire.

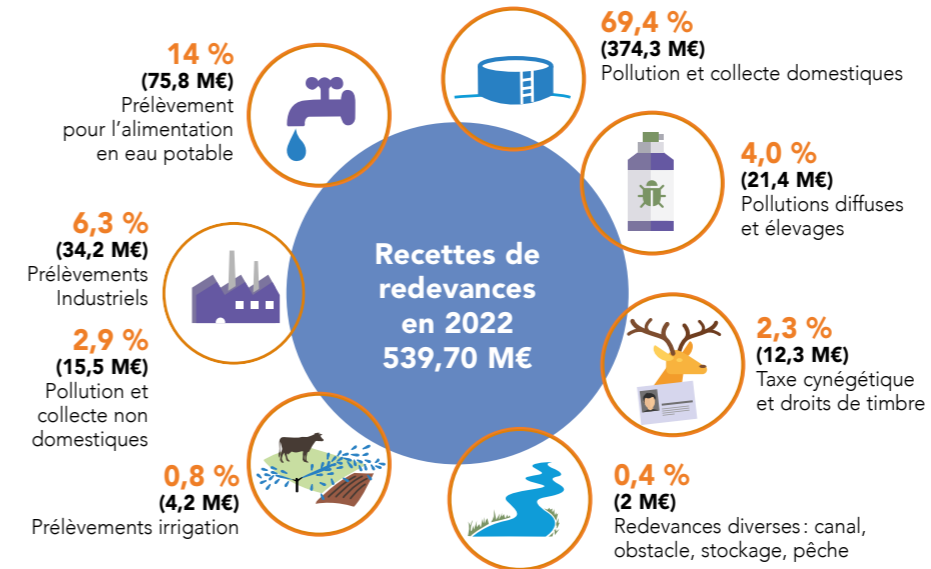


- 6,3 M€ Eau potable
- 5,7 M€ Lutte contre les pollutions
- 1 M€ Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation
- 0,8 M€ Primes de performance épuratoire



LES REDEVANCES

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



La justice fiscale est une priorité de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités: la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la nécessité d'assurer les recettes dont l'agence a besoin pour financer les porteurs de projets. Il permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

Au final, le nombre de contrôles fiscaux notifiés en 2022 est de 183 qui ont conduit à des redressements fiscaux à hauteur de 2,661 M€.

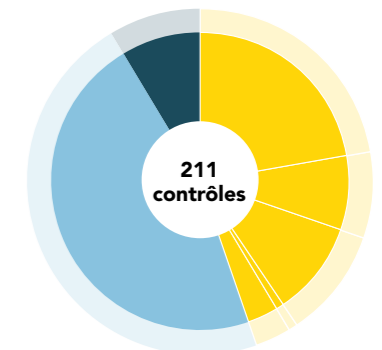
La recherche de nouveaux redevables a permis de créer 125 dossiers d'interlocuteurs et d'identifier 48 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances de 475 607 €.

Chiffres

539,7 M€
de recettes de redevances émises en 2022.

98 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2022.

183
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2022 pour un redressement fiscal de 2 661 k€.



- 110 contrôles sur la pollution et collecte domestique
- 53 contrôles sur les prélèvements (19 collectivités, 24 irrigations et canaux, 2 hydroélectricité et 8 industries)
- 20 contrôles sur la pollution et collecte industrielle

171 contrôles métrologiques réalisés en 2022 pour fiabiliser les assiettes de redevance et de primes: en hausse de 39 %, comparé à 2021

67 contrôles concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (39,2 %), 58 les redevances de pollution industrielle (33,9 %) et 46 les redevances pour prélèvement d'eau (26,9 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés en l'absence de comptage par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage ;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels ;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

7 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2022 pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets (dont 3 SATESE), ce qui porte le total à 28. 3 organismes ont également été habilités pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel, ce qui porte le total à 15.

188 manuels d'autosurveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2000 EH ont été expertisés, soit près du double par rapport à 2021. Seuls 46 étaient conformes au modèle national et ont pu être signés en l'état par l'agence (24,5 %). Enfin, 3 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2306 collectivités gèrent 5205 réseaux d'eau potable.

Un meilleur suivi pour économiser les volumes d'eau prélevés sur les canaux de navigation

Depuis 2020, les services contrôles et métrologie de l'agence de l'eau se sont engagés conjointement avec Voies Navigables de France à la caractérisation et au suivi du fonctionnement des dispositifs de mesures des volumes d'eau destinés à alimenter les canaux de navigation. Ces opérations menées sur les canaux du Rhône au Rhin branche sud, de Bourgogne, du Centre, des Vosges et entre Champagne et Bourgogne permettent de fiabiliser les données produites et de procéder aux soldes des opérations subventionnées pour partie par l'agence. La finalité de cette collaboration est réalisée dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de sobriété des prélèvements et de fiabilisation des assiettes de redevances.

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 92,5 % des collectivités

En revanche, pour 352 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 358 en 2021, 454 en 2020 et 508 en 2019, soit 1/3 de moins en 3 ans).

Parmi les 4 848 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 380 ont un rendement insuffisant dont 665 sans plan d'action (382 disposent encore d'un délai pour le réaliser).

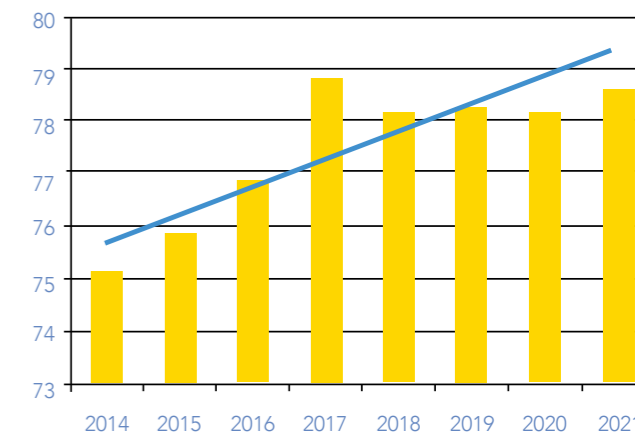
Le rendement moyen déclaré est de 78,66 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 67,04 %, avec dans ces situations un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites !

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 455 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,3 M€.

Au final en 2022 (données de 2021), **90,46 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable**, contre 89,3 % en 2021, 87 % en 2020 et 85 % en 2019.

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2014-2021



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus.

POINT DE VUE



Responsable de mission Sage Est lyonnais

Mathieu CHAMPAULT

Des prélèvements auscultés à la loupe

Depuis 2019, nous utilisons Odesly, acronyme d'Observatoire des données sur l'eau de l'Est lyonnais, pour suivre les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation. Conçu en interne avec l'aide de l'agence, cet outil adapté à nos besoins remplace la base de données historique sous logiciel Access. Il regroupe dans une unique plateforme les volumes de prélèvements effectués, ainsi que l'état des eaux souterraines. Autant de données qui sont récupérées auprès du service redevances de l'agence de l'eau et de l'ensemble des services de l'État et des collectivités. Facilitant le suivi des indicateurs d'état et de pression, les données de prélèvements de cette application sont, depuis 2022, en phase de consolidation. Nous nettoignons et vérifions les volumes intégrés dans Odesly afin de calculer des Volumes maximums prélevables (VMP) dans le cadre de la révision du Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE). Ce travail requiert les services de l'agence de l'eau pour vérifier la nature des prélèvements enregistrés dans leurs fichiers redevances par rapport à nos informations.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

DE NOUVEAUX SAGE EN ÉMERGENCE

En 2022, le SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur a été présenté au comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée, suite à l'adoption du projet par la CLE.

Les SAGE engagés dans une démarche de révision ont poursuivi leurs travaux. La stratégie révisée du SAGE de la Bourbre a en particulier fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément.

Parmi les 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) depuis 2010, 4 SAGE restent à élaborer.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie 2 nouveaux SAGE nécessaires sur l'étang de Berre et ses affluents, et sur le territoire de la Crau-Vigueirat. Sur la Crau, la concertation pour l'émergence d'un SAGE et la définition d'un périmètre a déjà bien avancé en 2022. La concertation avec les acteurs locaux et les services de l'État a également été poursuivie sur l'Ouest lyonnais et sur l'Argens pour la définition d'un périmètre, ainsi que sur la Durance pour la constitution de la CLE.

GEMAPI: une dynamique positive et des projets de structuration majeurs

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vus attribuer la compétence GEMAPI, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) et a conforté les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) pour donner de la visibilité et une cohérence renforcée à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie 21 secteurs prioritaires pour la création d'EPAGE ou d'EPTB du fait des

enjeux d'organisation des acteurs et de structuration de la maîtrise d'ouvrage en matière de GEMAPI pour y atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI.

En 2022, un nouveau projet d'EPAGE a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin: celui porté par le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) sur 6 bassins versants. Le SYMBHI est en particulier impliqué dans la démarche de création d'un EPTB à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Isère, conformément aux priorités affichées par le SDAGE.

2 projets d'évolution d'EPAGE ont également été présentés au comité d'agrément en 2022. Ces projets visent à étendre les périmètres des EPAGE de l'Arc et de l'Huveaune.

Chiffres

36 SAGE

approuvés
au total sur les bassins
Rhône-Méditerranée et de Corse,
et 4 en cours d'élaboration.

4 SAGE identifiés

nécessaires dans le SDAGE en
émergence.

1 journée de
rencontre des
animateurs de SAGE

des bassins Rhône-Méditerranée
et de Corse organisée en
novembre 2022.

1 nouvel outil
d'analyse de la
compatibilité des
SAGE avec le SDAGE

développé sur le bassin Rhône-
Méditerranée.

1 nouvel EPAGE

sur le bassin Rhône-Méditerranée,
soit au total à fin 2022, 18 EPTB et
17 EPAGE.

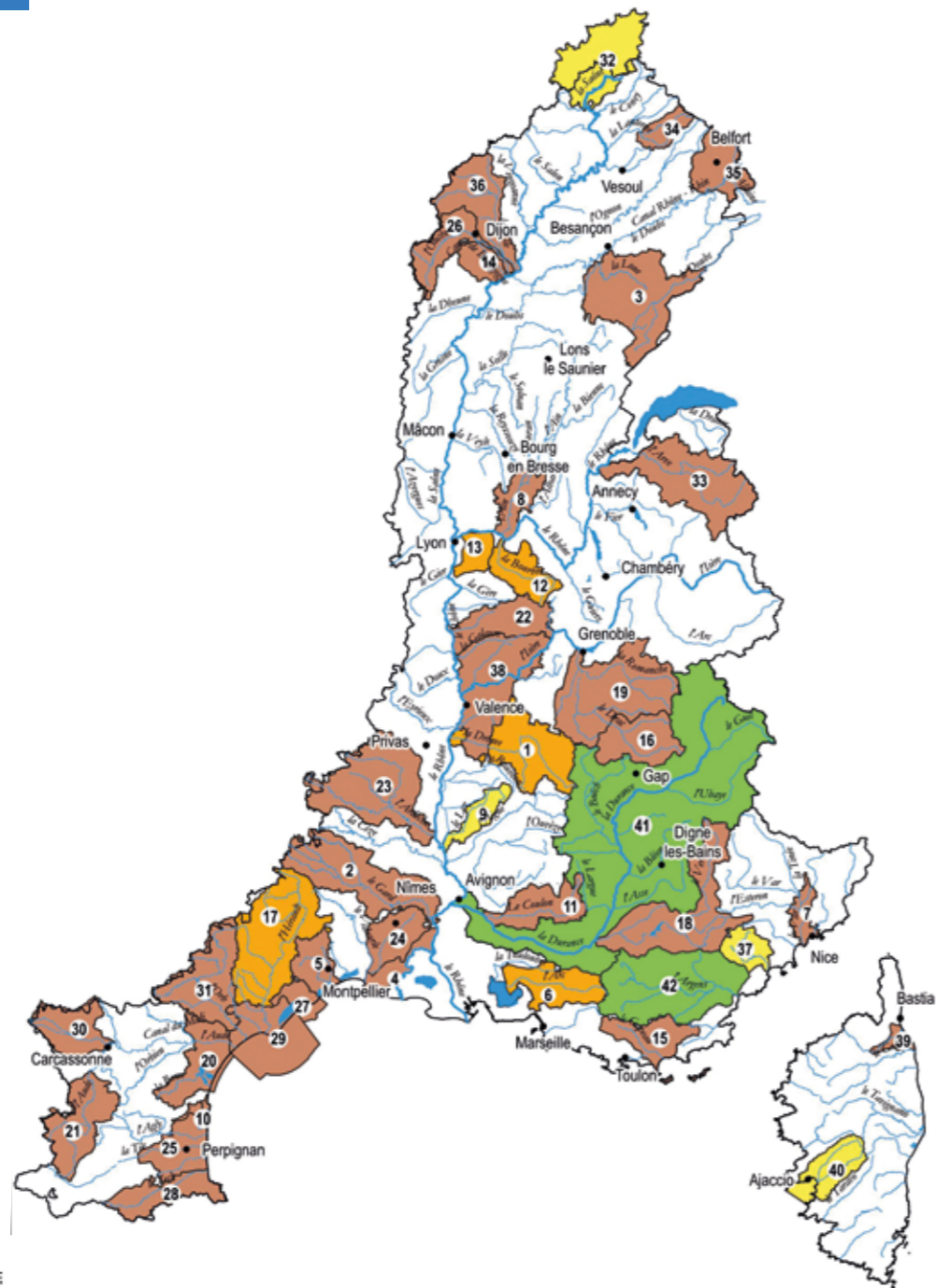
État d'avancement des SAGE

(fin 2022)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)
- En émergence

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Lez
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Liers Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siagne*
- 38 - Bas-Dauphiné plaine
- 39 - Etang de Biguglia
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio
- 41 - Durance*
- 42 - Argens *



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE



La gouvernance évolue pour la Métropole Aix-Marseille-Provence : au nord, le périmètre de l'EPAGE de l'Arc est élargi aux bassins versants de l'étang de Berre incluant notamment la Touloubre (EPAGE Menelik) ; au sud, le périmètre de l'EPAGE de l'Huveaune est élargi jusqu'à Fos-sur-Mer incluant les côtiers et le bassin des Aygaldes (EPAGE HuCA).

POINT DE VUE



Estelle FLEURY

Directrice de l'EPAGE HuCA

À l'initiative de la métropole Aix-Marseille-Provence, notre Epage est né en septembre 2022 par révision et extension de l'ancienne structure. Il fonctionne en complémentarité avec celui du territoire Nord, dans un objectif de réponse aux enjeux de la Gémapi sur nos différents bassins versants. Cette organisation vise à la fois à grandir ensemble et à répondre aux besoins ciblés de notre rayon d'intervention. Parmi nos actions : le projet de restauration de l'Huveaune, avec création d'une zone humide, qui réduira le risque inondations, et d'une voie verte le long des berges.

POINT DE VUE



Céline VAIRON

Directrice de l'EPAGE Menelik

Les avantages de cette nouvelle organisation avec 2 Epages sont multiples : une agilité due à la petite taille de nos structures, un lien fort avec le territoire et la mise en œuvre d'une réflexion de fond partagée, d'une philosophie commune. Notre périmètre ayant été élargi, nous accomplissons un important travail de découverte, de contact, d'entrée en relation. Par exemple, nous avons imaginé un jeu collaboratif dans le cadre de la révision du Sage de l'Arc comme support d'information, de réflexion et d'échange, avant la phase de concertation du public.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Collecte d'eau potable au Niger.

DES COOPÉRATIONS AUX BÉNÉFICES RÉCIPROQUES

L'année 2022, marquée par une reprise progressive des échanges suite à l'interruption générée par la pandémie de COVID 19, a démarré avec le 9^{ème} forum Mondial de l'eau qui s'est tenu du 21 au 25 mars à Dakar.



Fortement mobilisée lors de cet évènement qui se déroulait pour la première fois en Afrique, l'agence était présente avec une délégation de représentants de ses deux comités de bassin : Antoine Orsini pour la Corse, Philippe Alpy pour le bassin Rhône-Méditerranée, accompagnés notamment par le directeur général de l'agence Laurent Roy.

Présente également à la COP 27 de Charm El Cheick en Egypte, l'agence a présenté son plan de bassin pour l'adaptation au changement climatique (PBACC).

Les mécanismes développés par le PBACC constituent une source d'inspiration pour les nouveaux programmes de coopération décentralisée sur l'eau. Les actions de préservation des ressources, les solutions fondées sur la nature, complètent parfaitement les équipements d'adduction d'eau mis en place et garantissent leur fonctionnement durable. Partout dans la zone intertropicale, les modifications apportées par la démographie (déforestation) et la modification du régime des pluies contribuent au lessivage et au dessèchement des sols. Le développement localisé d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau permet de mettre en place des solutions et des investissements de long terme.

Ainsi, les actions sur l'eau menées dans le cadre des échanges bilatéraux doivent aujourd'hui être envisagées aux bénéfices réciproques du développement des territoires partenaires de coopération.

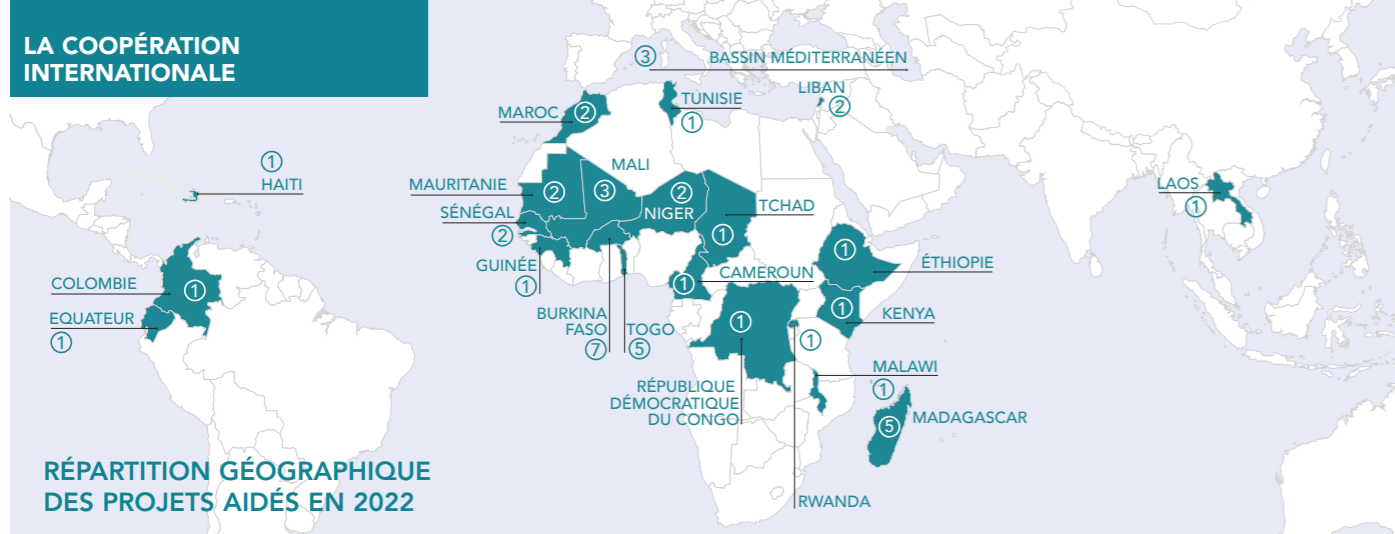
Ces actions sont utiles à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) fixés par l'agenda 2030 des Nations Unies et permettent de partager des leviers en faveur d'une meilleure résilience des milieux naturels, au bénéfice des populations.

Chiffres

48 projets solidaires soutenus par l'agence en 2022 (59 en 2021).

3,67 M€ d'aides accordés en 2022.

23 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS AIDÉS EN 2022

Une situation sahélienne inquiétante

Au Mali, dans un contexte politique et sécuritaire fortement dégradé, la France a décidé de mettre fin à son aide publique au développement.

Le 21 novembre 2022, les autorités maliennes de transition ont annoncé leur décision "d'interdire, avec effet immédiat, toutes les activités menées par les ONG opérant au Mali sur financement ou avec l'appui matériel ou technique de la France, y compris dans le domaine humanitaire".

Tout en ayant conscience de l'impact négatif pour la population malienne, l'agence de l'eau a été dans l'obligation de bloquer tous les dossiers d'aide en cours.

Dans ce contexte, il est légitime de nourrir les plus grandes inquiétudes pour le devenir de nos relations dans la zone sahélienne.

POINT DE VUE



Mahaman ADAMOU

Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la République du Niger

Au Niger, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement constitue une préoccupation constante des autorités, particulièrement en milieu rural où vit plus 80 % de la population. Le taux d'accès théorique à l'eau potable en milieu rural est de 48,6 %, tandis que 67 % de la population continue de déféquer à l'air libre.

Par ailleurs, les ressources en eau et leur gestion sont impactées par les effets du changement climatique et de la démographie galopante. Les besoins en eau sont sans cesse croissants et les régimes hydrologiques deviennent aléatoires, avec des événements extrêmes (sécheresses et inondations) plus récurrents.

Pour faire face à ces défis de développement et de renforcement de la Paix et répondre aux ODD (N°6), le Gouvernement du Niger a adopté, le 9 mai 2017, deux documents de programmation stratégiques :

- Le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement, (PROSEHA), qui s'opère à travers la mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte 3 de Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République, avec comme objectif principal, l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement en 2030 ;
- Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), qui entraîne des réformes très profondes de gestion de l'eau du pays, avec une gestion concertée et décentralisée au niveau des espaces géographiques définis.

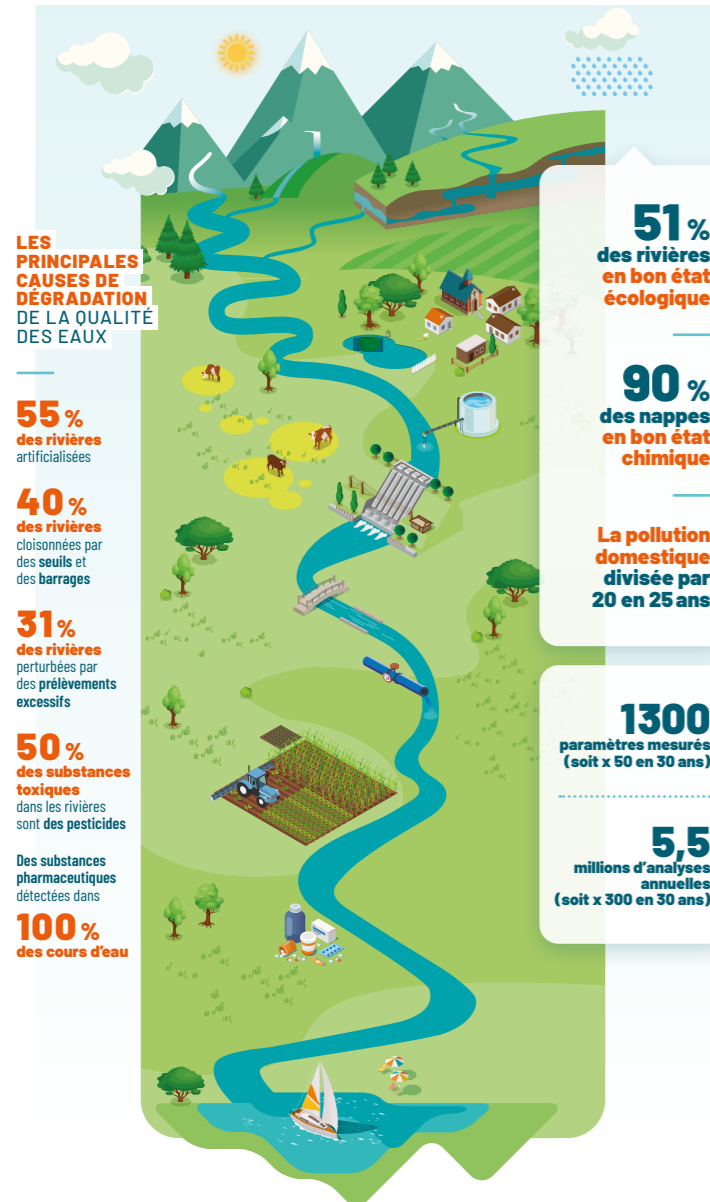
Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement entrevoit la mise en œuvre de programmes structurants de mobilisation des ressources en eau dont regorge le Niger. L'approche par sous bassin pour la gestion intégrée des ressources en eau, amorcée dans le contexte de la décentralisation, constitue une opportunité pour la mobilisation des partenaires techniques et financiers à l'endroit desquels je lance un appel pour accompagner le Niger à relever les défis en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement d'ici 2025.

LA CONNAISSANCE



Triton marbré

ÉTAT DES EAUX DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE



Des progrès à amplifier sous la tension du changement climatique

En novembre 2022, l'agence a publié son rapport sur l'état des eaux et organisé 4 conférences de presse pour présenter les résultats. Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, la qualité des eaux s'est améliorée, avec notamment la baisse notable des pollutions organiques sur les 30 dernières années et la division par 6 du niveau de concentration en métaux dans les rivières en 15 ans. Cette amélioration de la qualité physicochimique de l'eau est bénéfique pour la faune et la flore aquatique des rivières. Pour autant, les efforts pour atteindre le bon état des eaux doivent se poursuivre. En effet, plus de 70 % des cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont concernés par des pressions dues aux activités humaines qui y menacent l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2027, exigé par la directive cadre européenne sur l'eau. Une situation qui pourrait entraîner une dégradation des masses d'eau si rien n'est fait, a fortiori sous l'effet du changement climatique.



Télécharger le rapport sur l'état des eaux sur www.eaurmc.fr

SOUTENIR LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES RÉSULTATS

L'agence de l'eau poursuit son soutien à la recherche et aux études pour faire progresser la connaissance au service de la gestion de l'eau et des milieux. Ce soutien vise principalement les connaissances sur les incidences du changement climatique et les mesures d'adaptation, sur les pressions humaines et leurs effets sur les milieux aquatiques, notamment les pollutions par les substances et les pressions physiques, mais aussi sur l'intégration des sciences sociales, économiques et politiques dans les projets pour l'eau. Ces connaissances alimentent la production de guides techniques et d'argumentaires opérationnels à destination des acteurs de l'eau.

En 2022, **deux journées de restitution de travaux d'études et de recherches soutenus par l'agence**, conduits par des laboratoires de recherche et des bureaux d'études, ont été organisées :

→ Une journée « **Eau et connaissance** » le 12 décembre à Lyon, au cours de laquelle experts et chercheurs ont présenté les dernières avancées scientifiques obtenues dans la connaissance de l'origine des contaminations, de leurs transferts et de leurs effets sur les écosystèmes aquatiques (rivières, zones humides, mer) devant une centaine de participants ;

→ Une journée **technique sur les lagunes méditerranéennes**, le 1^{er} décembre à Montpellier, a réuni une centaine de gestionnaires, scientifiques, bureaux d'études pour partager les dernières connaissances sur l'état de ces lagunes et les démarches à engager en concertation avec l'ensemble des acteurs pour lutter contre l'eutrophisation de ces milieux emblématiques.

Lagunes méditerranéennes: des milieux d'une immense richesse mais fragiles

Leur état s'améliore progressivement depuis les années 2000, notamment grâce aux efforts et investissements importants réalisés sur l'assainissement à l'échelle des bassins versants mais également sur la gestion et la préservation des zones humides ainsi que la restauration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des rivières affluentes des lagunes.

Mais l'eutrophisation reste un enjeu majeur pour ces milieux, amplifié par le changement climatique. Pour lutter contre ce phénomène et s'assurer que les lagunes ne reçoivent pas plus de nutriments qu'elles ne peuvent en absorber, l'agence de l'eau en partenariat avec la Tour du Valat et l'Ifremer, met à disposition des gestionnaires des outils et une mission d'appui pour évaluer les flux de nutriments admissibles par chaque lagune et définir avec l'ensemble des acteurs des bassins versants des lagunes, des actions de réduction adaptées.

Chiffres

10 projets de recherche *nouvellement soutenus*

25 études de connaissance générale

5 M€ engagés par l'agence de l'eau



À retrouver sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

NOUVELLES PARUTIONS

À retrouver sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

Un nouveau référentiel technique cartographique : l'espace humide de référence

L'agence a produit et mis à disposition une couche d'information géographique pour l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, fondée sur les modèles fonctionnels des écorégions et des bases de données altimétriques et géologiques homogènes dans le bassin.

Ce référentiel EHR n'est pas un nouveau zonage mais constitue une information technique qui permet de replacer les zones humides dans le contexte plus général des espaces qui conditionnent leur bon fonctionnement. Il fournit un appui à la définition puis à la mise en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques et d'aménagement du territoire (urbanisation, infrastructures d'équipement, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ...) dans le but de préserver les zones humides et leurs fonctions dans l'hydrosystème, conformément aux objectifs des SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le croisement de ce référentiel avec les pressions liées aux activités humaines (urbanisation, artificialisation, pratiques agricoles intensives ...)

peut en particulier aider à évaluer les conséquences de ces pressions et de leur évolution sur la circulation et le stockage de l'eau dans les territoires. Un atlas diachronique des pressions (urbanisation, agriculture intensive) et les couches d'information géographique correspondantes ont été mis à disposition pour l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée et de ses sous bassins.



Un guide méthodologique pour connaître et quantifier les échanges hydrauliques entre les karsts et les rivières

Un nouveau document dans la collection « Eau et connaissance » apporte des éléments méthodologiques pour caractériser les échanges hydrauliques entre les rivières et les écoulements karstiques dans la traversée des plateaux calcaires présents sur de vastes territoires du bassin du Rhône-Méditerranée.

Ces aquifères karstiques sont des contributeurs importants au débit des cours d'eau et peuvent constituer une ressource en eau principale, complémentaire ou alternative pour les différents usages des territoires concernés. Ce document a été élaboré en partenariat étroit avec la Zone Atelier du Bassin du Rhône (ZABR), groupement d'intérêt scientifique constitué de 27 partenaires scientifiques du bassin.



LA SENSIBILISATION



Festival "Entre Rhône et Saône", à Lyon avec le partenariat de l'agence de l'eau.

RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Plus que jamais le choc de la sécheresse de l'été 2022 a placé l'eau au cœur des préoccupations des Français. L'agence, reconnue par la presse comme experte, a été fortement sollicitée et a répondu à près de 100 demandes spontanées de journalistes en 2022. C'est le fruit d'une communication active pour mieux faire connaître les enjeux de l'eau et de la biodiversité et l'expertise de l'agence, pour rendre visibles ses missions, les solutions qu'elle apporte et les résultats obtenus. L'agence déploie un large éventail d'actions de communication multi-cibles (collectivités, monde économique, associatif, scientifique mais aussi presse et grand public) et multi-canaux: print, emailing, réseaux sociaux, événements, remises de distinction « Rivières en bon état »... Et pour la 1^{ère} fois en 2022, elle a investi le petit écran !

Les agences de l'eau sur France Télévisions: 23 millions de personnes touchées

Du 20 juin au 17 juillet 2022, les 6 agences de l'eau sont passées à l'antenne grâce à la diffusion de spots courts sur France Télévisions (France 2, France 3, France 5), à des horaires de grande écoute. L'objectif? Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau face au changement climatique et montrer des solutions d'adaptation mises en œuvre. 23 spots de 56 secondes ont ainsi été produits par les agences, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et France TV. 4 sujets ont été tournés sur nos bassins: la ville perméable avec la Métropole de Lyon, la préservation de la biodiversité, illustrée par le Marathon de la biodiversité dans le Beaujolais, la préservation de l'herbier de Posidonie grâce aux bouées de mouillage du Parc national de Port-Cros et la réutilisation des eaux usées traitées pour arroser le golf de Sperone, à Bonifacio.

Grâce à 158 diffusions, 23 millions de personnes ont été touchées (sources Kantar et Médiamétrie). Une nouvelle campagne est prévue en 2023.

Une programmation événementielle riche

Parmi les temps forts, 4 journées territoriales ont été organisées avec des visites de terrain sur la restauration des rivières. L'agence a réuni au total 430 participants dans l'objectif d'accélérer la dynamique de projets sur les rivières face aux changements climatiques. .



4 conférences de presse sur l'état des eaux

Comme tous les 2 ans, l'agence a organisé à l'automne 2022 des conférences de presse régionales afin de présenter l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et les enjeux sur lesquels l'agence agit pour préserver ou améliorer cet état. Ces conférences ont généré plus de 100 retombées presse.

[Le rapport sur l'état des eaux est consultable sur le site de l'agence](#)

2 nouvelles vidéos pour sensibiliser et inciter à l'action



« La biodiversité, c'est vital. Agissons! », le nouveau film d'animation de l'agence présente, en 4 minutes, les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité et les solutions de reconquête en restaurant les mares, les haies et les zones humides, en rouvrant la voie aux espèces qui ont besoin de se déplacer pour vivre.

La nouvelle collection de films courts de l'agence, « L'eau, y es-tu? Désimperméabilisons nos cours d'école », présente les bénéfices de la désimperméabilisation. À Besançon, Grenoble, Avignon et Saint-Jean-de-Cornies, les élus, les services techniques, les bureaux d'études, les enfants, les parents et les équipes pédagogiques témoignent de leur implication dans la transformation de leur cour d'école. Retrouvez tous les films de l'agence sur sa chaîne [Youtube Sauvonsleau](#)



L'agence, partenaire de festivals grand public

En parallèle de sa célèbre Fête des Lumières, la Ville de Lyon a choisi de célébrer tous les ans ses 2 fleuves avec le « Festival Entre Rhône et Saône ». L'agence de l'eau a été le partenaire financier majeur de la 1^{ère} édition mais a aussi participé à la programmation. L'agence a également participé à d'autres manifestations avec le grand public comme le grand week-end de la nature organisé les 22 et 23 juillet par Vinci Autoroutes sur l'aire de Lançon de Provence, l'occasion pour l'agence de sensibiliser à la préservation de la Méditerranée, sur la route des vacances.



Chiffres

5,3 M€ d'aides ont été accordés pour 162 opérations de communication et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

12 événements

organisés par l'agence en 2022, dont 5 commissions géographiques, 1 colloque sur « La ville nature », 4 journées techniques sur la restauration des rivières, 1 journée sur l'état des eaux des lagunes, 1 séminaire sur les contaminants chimiques ... rassemblant au total près de 1500 participants.

125 cérémonies

de signatures, inaugurations de travaux ou poses de première pierre auxquelles l'agence de l'eau a participé.

7 inaugurations

pour la distinction « Rivière en bon état ».

21 opérations presse

menées par l'agence en 2022 et 2767 retombées, chiffre en légère baisse comparé à 2021.

3 numéros

du magazine « Sauvons l'eau ».

8 500 abonnés

au compte LinkedIn de l'agence et 6400 au compte twitter @SauvonsLeau



LES MOYENS

LE CHOIX DE LA SOBRIÉTÉ

Au terme de 8 années de certification environnementale ISO14001, et soucieuse depuis toujours de maîtriser son impact sur l'environnement, l'agence a souhaité s'engager dans une démarche ambitieuse valorisant les actions écoresponsables menées dans le cadre des pratiques quotidiennes des agents. Un Plan Agence Écoresponsable 2022-2025 a ainsi été élaboré, sollicitant les agents de tous les sites de l'établissement. La démarche, largement participative, s'est appuyée sur un diagnostic des actions déjà mises en œuvre et porte sur 5 volets: se déplacer, gérer les ressources, se nourrir, favoriser la biodiversité, économiser l'énergie.

Une campagne de films courts intitulés « Nous, on sème... », valorisant les initiatives des agents, a été réalisée et diffusée en interne. Un suivi et une évaluation des actions font de ce plan un projet vivant s'inscrivant dans une démarche de progrès continu.

En outre, la dynamique engagée par ce Plan Agence Écoresponsable et son appropriation par les agents ont permis à l'agence d'être en phase avec les préconisations de la Première ministre visant à réduire la consommation d'énergie, alors que la France entrait dans une crise inédite de production et d'approvisionnement en énergie au dernier trimestre 2022.

La délégation de Montpellier, qui prévoit d'emménager dans de nouveaux locaux en 2023, a consacré l'année 2022 à la définition de son projet immobilier. Piloté par un groupe de travail dédié, celui-ci a fait l'objet d'une large concertation au sein des agents qui ont pu exprimer leurs attentes en matière d'aménagement et de distribution des espaces. En outre, ce chantier se distingue également par son exemplarité environnementale: les phases de déconstruction et de reconstruction ont donné lieu à une opération de réemploi de grande ampleur.

En 2023, le siège de l'agence de l'eau s'est vu décerner le label « Employeur Pro-vélo ». Les nombreuses opérations conduites en 2022 en matière de modernisation des équipements, de sensibilisation et d'animation auprès de la communauté cycliste de l'agence ont permis d'obtenir le niveau « Argent ».

Qualité: la certification ISO9001 toujours confirmée

La certification ISO9001:2015 labellisant la démarche de management qualité a été cette année encore, décernée à l'agence. Depuis 2013, l'ensemble des activités et des sites œuvrent dans le cadre d'un système qualité dorénavant mature. Cette démarche, qui s'appuie sur une dynamique d'amélioration continue des pratiques, a procédé cette année au réajustement de la participation aux réunions d'animation des processus, pour assurer la représentativité de tous les métiers, tous les sites, et mixer les différents niveaux de responsabilité au sein des groupes de réflexion associés à chaque revue annuelle de processus. L'année 2022 a vu également le déroulement de 4 audits internes, permettant de vérifier le bon fonctionnement, entre autres, des dispositions de saisine de l'agence par voie électronique, disponibles sur le site institutionnel.



Olivier ARCHIMBEAU

Des réseaux rénovés pour économiser l'eau

Agglo Hérault Méditerranée veille à rendre les réseaux plus efficaces depuis l'intégration, en 2017, de la compétence eau potable. Sur la commune de Pézenas, classée en zone de déficit, nous renouvelons l'ensemble des réseaux, des branchements et des compteurs. Nous avons lancé également la rénovation complète du réservoir d'eau de Montmorency. Le chantier a ciblé la reprise des fissures et des maçonneries, ainsi que la pose d'une étanchéité supplémentaire. Grâce à ces opérations, le pompage de la ressource en eau diminue depuis la nappe de l'Hérault, il est passé à moins de 1 million de m³ en 2022.

Ce programme bénéficie du soutien de l'agence de l'eau, dont les coûts plafonds appliqués aux travaux ont été augmentés, en juin 2022, pour soutenir les maîtres d'ouvrage en période inflationniste. Sans cette subvention exceptionnelle de 50 %, Agglo Hérault Méditerranée aurait été obligée de valoriser davantage le prix de l'eau.

Directeur Eau, assainissement, pluvial et défense extérieure contre l'incendie à la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Chiffres

Plafond d'ETPT* : **315,42**
stabilisé par rapport à 2021

Taux d'atteinte du plafond d'ETPT : **99,9 %**
inchangé par rapport à 2021.

Budget formation : **240 250 €** réalisé

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé.

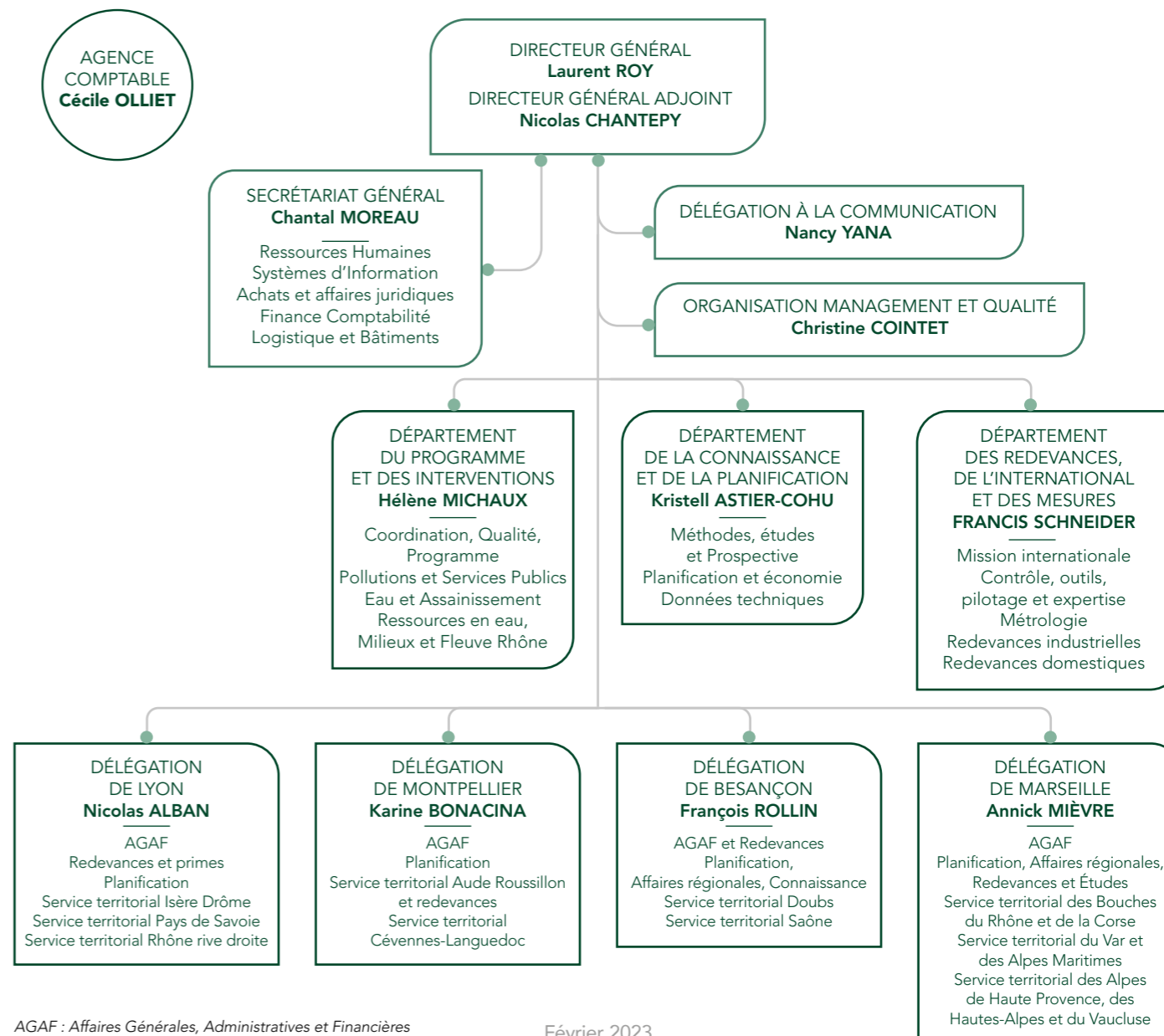
Réalisation du budget

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2022	Taux d'exécution 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution 2022
Interventions (hors contributions)	586 980 019	99 %	578 680 853	97 %	Recettes globalisées	560 153 421 100 %
Investissement	2 984 676	63 %	3 627 695	56 %	Recettes fléchées	28 142 842 99 %
Fonctionnement	8 566 073	67 %	8 557 753	65 %		
Personnel	26 716 928	97 %	26 716 928	97 %		
TOTAL	625 247 698	98 %	617 583 231	96 %	588 296 263	100 %

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



AGAF : Affaires Générales, Administratives et Financières

Février 2023

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464
13207 MARSEILLE Cedex 01
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

